

RAPPORT DU JURY session 2022

Concours de recrutement des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE –
INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA – IPR)**

SESSION 2022

Rapport établi par Mme Catherine BIAGGI, présidente du jury,
et M. Dominique OBERT, vice-président du jury.

Partie statistique établie par le bureau des concours des personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé, des bibliothèques, des ITRF et
des personnels de direction, des IA-IPR et des IEN
(DGRH D5).

Source : Cyclades

SOMMAIRE

1 – Introduction.....	4
2 - La réglementation du concours	5
3 – Le jury du concours	6
4 – Les données générales de la session 2022	9
5 – L’admissibilité, le dossier de RAEP : donner envie d’entendre un candidat.....	10
5.1 - Les travaux d'admissibilité ont permis d'identifier quelques qualités essentielles d'un dossier de RAEP.....	10
5.2 - ...et des faiblesses qui peuvent s’avérer rédhibitoires.....	12
5.3 - Quelques recommandations aux futurs candidats	14
6 – L’admission, le dialogue avec le jury : convaincre de la solidité du projet et du potentiel	16
6.1 - Appréciations générales	17
6.2 - Appréciations sur les candidats admis	18
6.3 - Appréciations sur les candidats non admis	19
6.4 - Quelques recommandations aux futurs candidats	20
7 - Conclusion	22
8 - Les statistiques relatives aux candidats	23
8.1 - Les spécialités et options d’inscription	23
8.2 - Les données comparatives avec les sessions précédentes	24
8.3 - Le profil des candidats.....	25
8.3.1 La répartition femmes-hommes	25
8.3.2 L’âge des candidats	26
8.3.3 Le niveau de diplôme	29
8.3.4 Le nombre de candidature(s) antérieure(s) des candidats	31
8.3.5 Les corps d’origine	32
8.3.6 Les disciplines d’origine des lauréats.....	34
8.3.7 Proportion des candidats faisant fonction d’IA-IPR.....	35
8.4 - Les académies ou vice-rectorats d’origine des candidats	38
8.5 - Les notes.....	43
ANNEXES : arrêté du 3 janvier 2022 portant composition du jury pour la session 2022	45

1 – Introduction

La présidente et le vice-président souhaitent remercier le jury pour son engagement qui a permis de créer, à chaque étape, les conditions d'un déroulement harmonieux du concours. Ces remerciements s'adressent également aux services de la direction générale des ressources humaines (DGRH) pour leur aide dans la gestion du calendrier des opérations, l'organisation matérielle du concours ainsi que pour l'élaboration de l'annexe statistique, élément indispensable du rapport du jury.

Comme chaque année, les travaux du jury permettent à ses membres la construction d'une culture commune qui est une garantie de la qualité du recrutement de futurs cadres du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Nul doute que les lauréats de la session 2022 pourront, par la motivation et les qualités dont ils ont fait preuve, pleinement répondre aux attentes fixées par l'institution.

Le jury se félicite de constater en 2022, la confirmation de la reprise à la hausse des candidatures au concours, par-delà les nuances toujours à faire, qui tiennent aux singularités des disciplines et spécialités de recrutement ainsi qu'à leurs viviers. Cette augmentation témoigne d'une attirance des différents personnels de l'éducation pour les fonctions d'inspection, et explique que, dans un contexte d'ouverture des postes¹ et d'évolution du métier, le concours d'IA-IPR conserve un pouvoir d'attraction et une forte sélectivité.

Le présent rapport propose un retour quantitatif et qualitatif de la session 2022 du concours. Le premier élément de bilan souligne les qualités des lauréats, professionnels aguerris et fortement engagés, et dont la variété des profils montre que le jury se préoccupe d'une ouverture à la diversité des parcours.

Le rapport se donne comme objectif de représenter une aide pour les futurs candidats afin qu'ils puissent, sans ambiguïté, se préparer le mieux possible à la prochaine session organisée en 2023. En effet, ils trouveront dans ces pages les éléments incontournables, que sont le détail des attentes, les analyses et les conseils du jury.

Le jury encourage les candidats à se préparer sérieusement, en trouvant dans leur temps professionnel, des moments de dialogue et d'échanges avec d'autres cadres, inspecteurs de toutes disciplines, chefs d'établissements, dans différents contextes. Ces échanges professionnels structurés sont indispensables à l'exercice d'un métier d'encadrement qui implique d'ailleurs des collaborations avec d'autres personnels de l'encadrement. Ces échanges sont propices à la réflexion sur le positionnement futur du candidat indispensable pour se soumettre à une évaluation exigeante lors du concours, en particulier lors de l'oral où faut y parler de soi, en passant au tamis son parcours dans l'objectif d'un projet d'orientation professionnelle.

Mais au-delà de la maturation d'un projet personnel et d'un réel investissement dans sa préparation, le concours implique que le candidat ait pris la juste mesure des implications du choix du métier, tout particulièrement les mobilités, non seulement la mobilité professionnelle mais également une mobilité géographique, son corollaire pour un grand

¹ + 35 postes en 2022 par rapport à la session 2021

nombre de lauréats. Le concours doit être ainsi envisagé comme l'étape majeure d'un projet dûment mûri et construit.

Ces orientations dessinent le haut niveau d'exigence du concours. C'est pourquoi les candidats non admis, malgré une note très acceptable au dossier de RAEP, voire à l'oral sont encouragés à se présenter à la prochaine session dans une perspective plus assurée et plus confiante, en ayant tiré les éléments d'analyse de leur expérience du concours.

2 - La réglementation du concours²

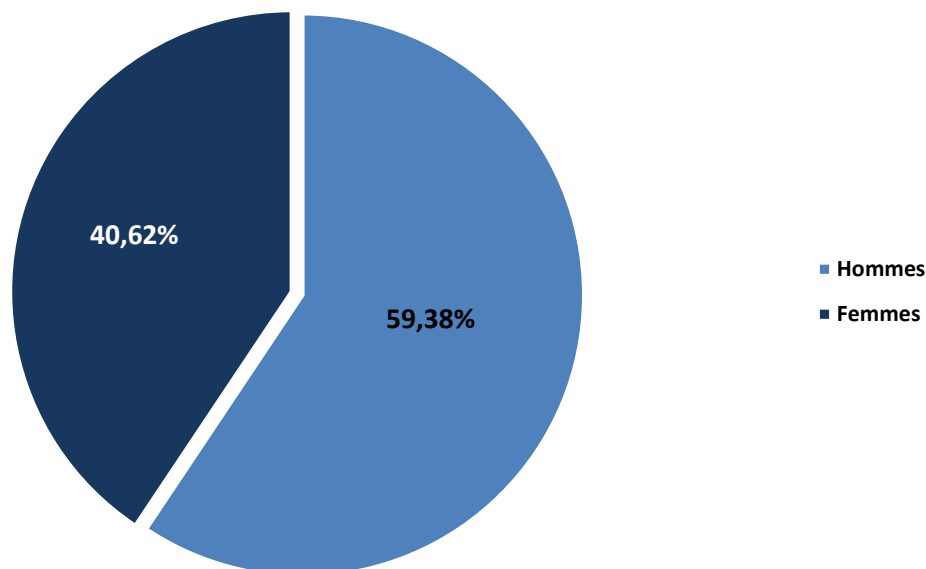
- Décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.
- Arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Note de service du 12 octobre 2021 relative aux concours de recrutements et examens professionnels d'avancement de grade – session 2022.
- Arrêté du 12 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.
- Arrêté du 22 novembre 2021 portant nomination de la présidente du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, ouvert au titre de l'année 2022.
- Arrêté du 3 janvier 2022 portant composition du jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux pour la session 2022.
- Arrêté du 24 janvier 2022 fixant le nombre et la répartition des postes offerts au titre de l'année 2022 au concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux.

² Toutes les informations concernant le concours peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/le-concours-de-recrutement-d-inspecteurs-d-academie-inspecteurs-pedagogiques-regionaux-ia-ipr-324530>

3 – Le jury du concours

Pour la session 2022, le jury du concours de recrutement des IA-IPR était composé de 64 membres dont 26 femmes et 38 hommes (cf. arrêté de composition du jury en annexe).

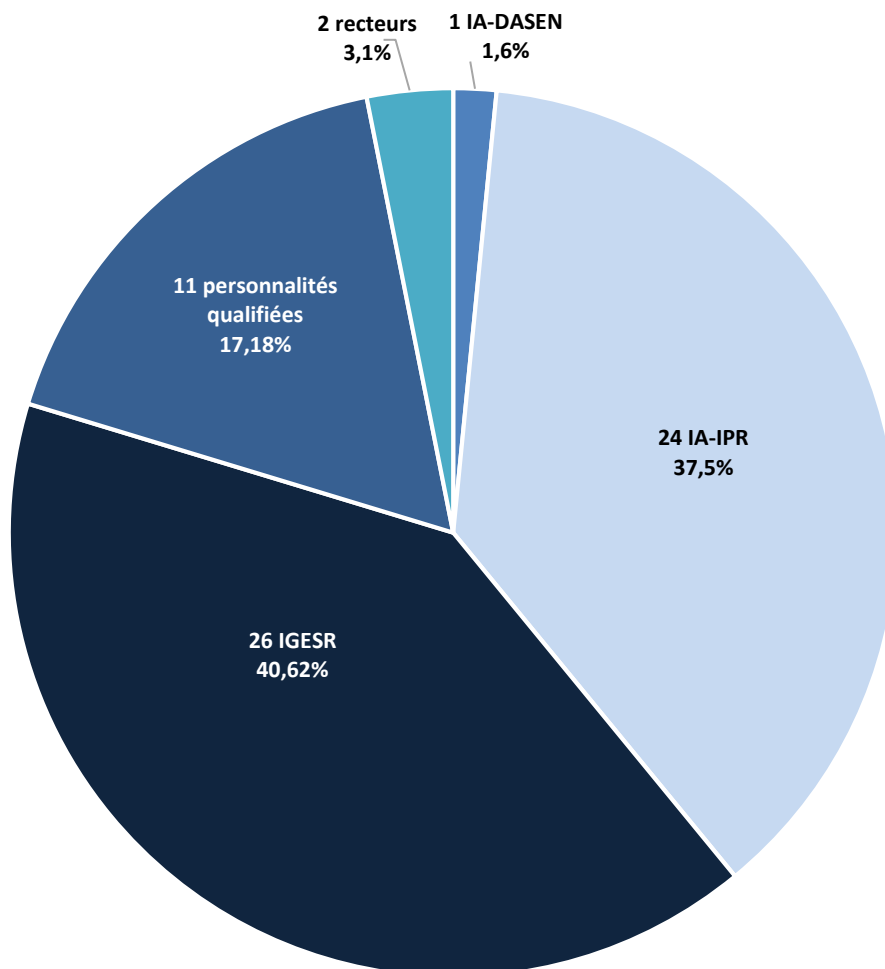
Répartition femmes - hommes des membres du jury



Composé principalement d'inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (26) et d'inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux (24), le jury comptait également deux recteurs, une directrice académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN), ainsi que des personnalités qualifiées, choisies en raison de leur connaissance, de leurs actions et de leurs liens avec le système éducatif :

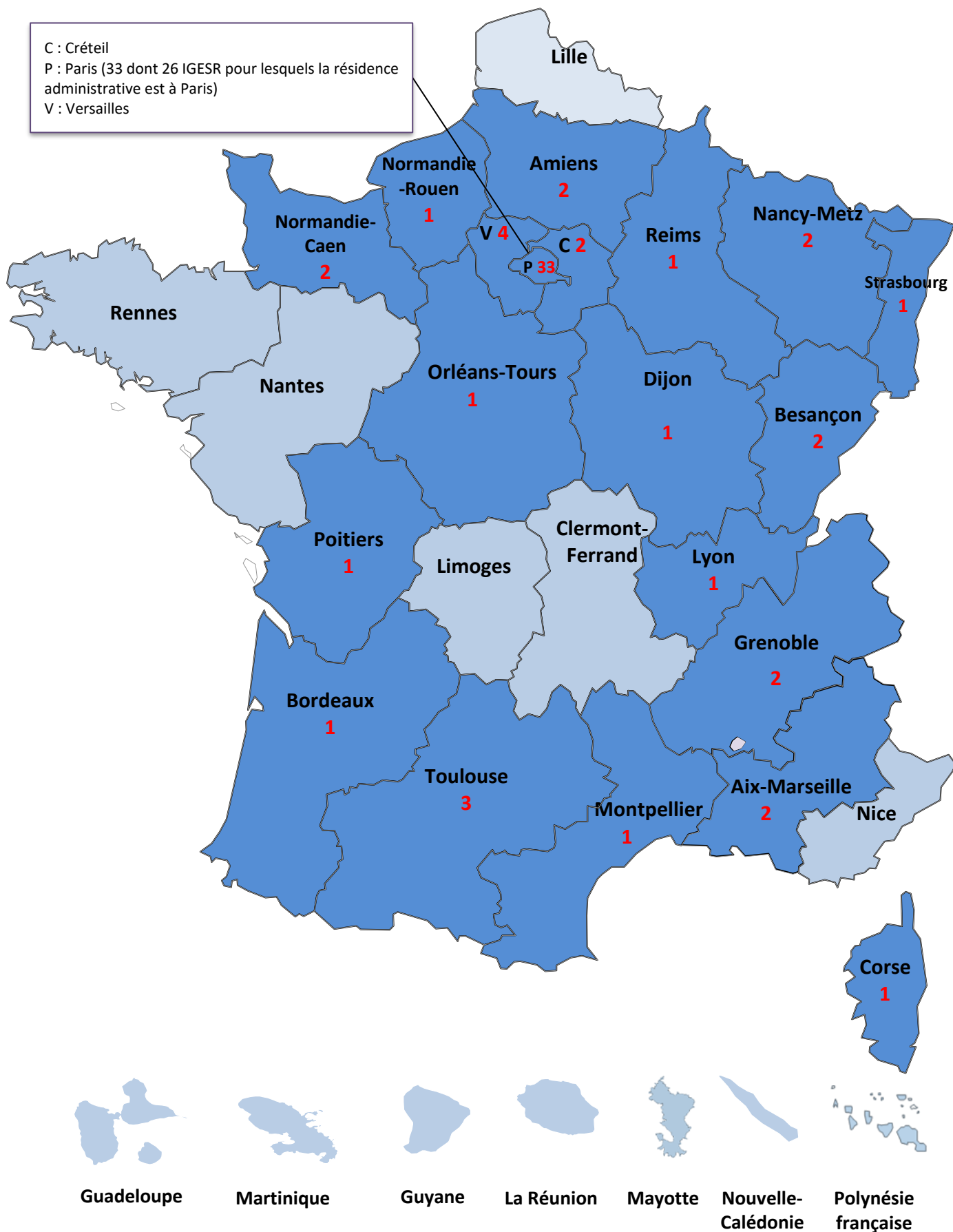
- deux professeurs des universités ;
- deux maîtres de conférence ;
- un préfet ;
- un capitaine de vaisseau ;
- le directeur de l'École alsacienne ;
- un rapporteur public, premier conseiller des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ;
- un inspecteur de l'enseignement agricole ;
- le secrétaire général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Répartition des membres du jury par corps ou fonction d'origine



Académie d'origine des membres du jury

C : Créteil
 P : Paris (33 dont 26 IGESR pour lesquels la résidence administrative est à Paris)
 V : Versailles



4 – Les données générales de la session 2022

Pour la session 2022, le jury a examiné 272 dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité, organisée en février. Deux dossiers se sont révélés irrecevables pendant la sélection.

Rappel : conformément à la réglementation du concours, en cas de candidature irrecevable, ou de non envoi du dossier de RAEP, ou d'un envoi du dossier de RAEP hors délai, ou d'un désistement avant le début des épreuves, les candidats sont éliminés.

A l'issue de l'épreuve d'admission, tenue en mars, la très grande part des postes a été pourvus. 28 postes ne l'ont pas été sur les listes principales.

Ce constat souligne qu'il est indispensable d'analyser la dynamique du concours non seulement au niveau global mais aussi à hauteur des disciplines et spécialités, pour lesquelles la pression est différente. Attaché au niveau d'exigence du concours, le jury a choisi de ne pas pourvoir tous les postes lorsque, dans certaines disciplines, les fragilités des candidats étaient trop marquées.

Ainsi, 3 postes n'ont pas été pourvus en « anglais », 1 en « arts plastiques », 1 en « biotechnologies génie biologique », 1 en « économie et gestion », 4 en « éducation physique et sportive », 4 en « espagnol », 3 en « lettres », 5 en « mathématiques », 2 en « sciences médico-sociales », 2 en « sciences et techniques industrielles, option sciences industrielles » et 2 en « sciences de la vie et de la Terre ».

Après délibération, le jury a retenu l'inscription de 2 candidats sur liste complémentaire en « établissements et vie scolaire ». Il est rappelé que l'inscription sur liste complémentaire ne donne pas droit à nomination. Après les résultats d'admissibilité, 5 candidats se sont désistés.

Postes	Candidats 2022							
	Nb d'inscrits lors de la fermeture des inscriptions	Nb d'inscrits*	Admissibles	Présents à l'épreuve orale d'admission	Admis LP**	Inscrits LC**	Taux de réussite (en %) ***	Taux de rendement (en %) ****
140	352	272	178	173	112	2	41,2	80

Les taux de réussite et de rendement ne tiennent compte que des admis sur la liste principale. Pour mémoire (ci-dessous), les données de la session 2021 :

Postes	Candidats 2021							
	Nb d'inscrits lors de la fermeture des inscriptions	Nb d'inscrits*	Admissibles	Présents à l'épreuve orale d'admission	Admis LP**	Inscrits LC**	Taux de réussite (en %) ***	Taux de rendement (en %) ****
105	354	263	153	148	90	4	34,2	85,7

* Il s'agit du nombre d'inscriptions recevables validées par la réception, dans les délais, d'un dossier de RAEP

** LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

***Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits

****Taux de rendement = nombre d'admis/nombre de postes

5 – L’admissibilité, le dossier de RAEP : donner envie d’entendre un candidat

L’épreuve d’admissibilité du concours de recrutement des IA-IPR consiste en l’examen, par le jury, du dossier de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP). Elle est notée de 0 à 20 et dotée d’un **coefficient 1**.

En préalable le jury tient à souligner la qualité globale des dossiers. Celle-ci tient autant à une qualité formelle qu’aux expériences professionnelles riches et variées dont témoignent de nombreux dossiers et sur lesquelles les candidats construisent leurs analyses.

5.1 - Les travaux d’admissibilité ont permis d’identifier quelques qualités essentielles d’un dossier de RAEP...

Il n’existe pas un profil type de « bon » dossier de RAEP. Cependant, parmi les dossiers qui ont permis à leur auteur d’être admissible, certaines qualités sont souvent présentes.

- ✓ **Une véritable réflexion du candidat sur son parcours et une mise en cohérence avec les missions d’un IA-IPR**

Il faut savoir prendre appui sur les acquis professionnels, à partir des étapes clés et des formations, pour parvenir à mettre en cohérence un parcours avec les qualités attendues d’un IA-IPR. C’est également l’occasion d’exercer son esprit critique et de souligner le chemin qu’il reste à parcourir. Le jury apprécie la sincérité du propos, qu’il s’agisse de l’analyse des expériences, du regard sur le métier d’IA-IPR ou de l’authenticité de l’engagement. Le jury doit être en mesure de percevoir la plus-value qu’apporte chaque étape clé à la candidature à la fonction, qui peut se traduire à travers l’analyse d’expériences professionnelles, tout autant que par des convictions personnelles bien exprimées.

- ✓ **Des capacités de projection dans le métier d’IA-IPR**

Le candidat doit montrer, par son dossier, qu’il a identifié d’une part le positionnement d’un IA-IPR et d’autre part, la diversité des missions dévolues à un inspecteur, et qu’il a su les mettre en perspective. L’analyse de son parcours doit également faire ressortir la capacité à travailler en équipe dans un esprit d’ouverture.

Les meilleurs dossiers présentent ainsi une démarche qui met en résonance un parcours professionnel riche et une mise en perspective étayée au regard des missions des IA-IPR. Des analyses sont réalisées en lien avec les réflexions en cours sur les missions avec un bon niveau d’appropriation. Par exemple, certains dossiers présentent une réflexion nourrie à partir de lectures de rapports de l’IGÉSR : « *En tant qu’IA-IPR, j’aimerais soutenir l’existant en essayant de l’améliorer, plutôt que de faire des projections sur un idéal absolu. Cette posture personnelle et professionnelle me semble s’inscrire parfaitement dans le cadre des missions d’un IA-IPR. Le rapport n° 2016-70 de l’IGEN et IGAENR intitulé Rôle et positionnement des inspecteurs du second degré en académie l’évoque au point 3.1.3 : « Les enseignants expriment fortement leur besoin de conseil et de reconnaissance. Ils souhaiteraient sortir de l’inspection*

« couperet » telle qu'elle peut exister actuellement pour aller vers une inspection « conseil » qui prenne mieux en compte l'ensemble de leur engagement professionnel. »

La projection dans les fonctions d'IA-IPR est référée aux enjeux et valeurs du système éducatif. Cette projection s'appuie sur l'environnement professionnel du cadre et son organisation, ainsi qu'en témoignent ces extraits, relevés de dossiers des candidats.

« Dans l'exercice de mes missions, j'ai pu accompagner des équipes disciplinaires et interdisciplinaires, en proposant des orientations, en impulsant des actions afin de faire évoluer des dispositifs. Forte de ces dynamiques transversales, du fait d'orientations non choisies par l'élève et d'un constat de non poursuites d'études en LP, j'ai agi pour lutter contre le décrochage scolaire. En tant qu'IA-IPR je dois pouvoir conseiller la rectrice sur la carte des formations grâce aux connaissances actualisées relatives à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif, aux institutions et aux politiques éducatives nationales ».

« Pour construire des partenariats internes et externes j'aurais à m'investir dans des instances de travail où je devrais tour à tour me positionner, déléguer, responsabiliser pour construire des collaborations (collège des IA-IPR, des réseaux d'établissements, personnels de direction, cellule en charge de l'apprentissage...) avec les services du rectorat ainsi qu'avec les élus dans le but de fédérer autour des bienfaits de l'activité physique au service des élèves, des populations et des territoires. »

« La volonté de travailler en équipe et de co-construire sont les marqueurs de mon évolution personnelle et professionnelle. J'ai appris à construire des projets avec des personnes d'horizons et territoires différents comme les services du rectorats (DEP, DEC, DOSES), le CDOS, le CREPS, la FFSA, le CFA ou encore les mutuelles. »

À l'instar de ces extraits de dossiers, la fluidité, l'enchaînement pertinent des différents documents (tableaux et rapport d'activités), dépassant la simple juxtaposition, permettent aux candidats d'amplifier, au gré de leur présentation, des aspects de leur parcours de plus en plus ciblés, dont l'analyse approfondie soutient une projection affirmée dans le futur métier. S'attacher à la mise en lumière des valeurs et enjeux actuels du système éducatif, s'engager dans une stratégie territoriale, identifier les principaux acteurs d'une académie, s'inscrire dans des dimensions collectives irriguent la présentation de ces bons dossiers, consolident leurs motivations pour embrasser le futur métier.

✓ **Une expertise dans le champ de la discipline ou de la spécialité**

Les dossiers des candidats admissibles témoignent d'une expertise disciplinaire et de sa didactique et pédagogique, par les diplômes obtenus, la formation (concours internes), ou encore les expériences professionnelles (dans différents contextes, niveaux (scolaire, université) et en formation continue), qui permettent la mise en avant de cette expertise. Celle-ci est placée au service d'une réflexion sur la discipline ou la spécialité, dans ses liens avec les autres disciplines et dans l'ensemble du parcours de formation des élèves, jusqu'au post-bac.

✓ **Une connaissance des enjeux éducatifs et des réformes**

La fonction et les missions des IA-IPR imposent aux candidats de conduire une réflexion étayée sur les enjeux du système éducatif, d'actualiser leurs connaissances des réformes et de leurs

objectifs. Le dossier doit permettre au jury d'appréhender la maîtrise des problématiques les plus centrales et des enjeux actuels de la politique éducative. Il ne s'agit pas de proposer dans le dossier une simple reprise des textes et des circulaires, mais bien de traduire une réflexion et une analyse à partir de la mise en perspective des activités que le candidat choisit de présenter. Dans ces domaines, il n'est pas non plus attendu un niveau d'expertise mais bien que le dossier traduise un travail et une réflexion amorcés, qui seront amenés à s'approfondir en se déployant dans l'exercice du métier.

Ainsi, les meilleurs dossiers convoquent à la fois les missions centrées sur l'accompagnement d'une discipline et celles plus transversales dans un juste équilibre entre la nécessaire démonstration d'une expertise disciplinaire et les compétences « métier » que le futur IA-IPR devra pouvoir mobiliser dans la diversité des situations professionnelles. À cet égard, les candidats doivent faire l'effort d'explicitier ce qu'ils choisissent de mettre en avant dans leur dossier, en évitant à toute force l'implicite des situations exposées. Les réflexions sur la place de l'IA-IPR dans le pilotage éducatif et par conséquent, les effets de son action sur les pratiques didactiques et pédagogiques des professeurs et *in fine*, la formation des élèves, ont été fortement valorisées.

✓ Ces éléments sont rendus visibles dans la constitution même du dossier

Les dossiers qui ont été retenus présentent un rapport d'activités structuré qui comporte une introduction qui explicite le cheminement vers la mission d'inspection, la construction de la capacité professionnelle et conclut la présentation en précisant le chemin qu'il reste à parcourir. Rappelons à ce propos que le rapport nécessite un choix d'organisation problématisée, une capacité à synthétiser et hiérarchiser les points saillants du dossier. La structuration du rapport d'activités, son contenu ne peuvent faire l'économie d'une réflexion la posture, les différentes missions et l'environnement de travail d'un IA-IPR. Si l'exercice peut paraître délicat, trouver la tonalité générale entre une humilité compréhensible, une projection affirmée, une détermination convaincante s'avère nécessaire, fruit et preuve d'un travail professionnel réflexif de longue haleine du candidat entre « ce que je suis et ce que j'aspire à devenir ».

Les meilleurs dossiers rendent compte de choix réfléchis concernant la sélection des pièces proposées ; ces dernières visent à étayer la démonstration et à illustrer la maîtrise des compétences professionnelles. Les travaux ou expériences récentes sont privilégiées. Les champs des liaisons inter-degrés, des dossiers transversaux, du travail collaboratif inter-catégoriel, interdisciplinaire autour du socle commun, du parcours de l'élève, sont explorés.

Ce sont les dossiers qui ont su le mieux témoigner de qualités de réflexion et de prise de distance personnelles, et les ont rendus immédiatement perceptibles, qui ont donné l'envie au jury de retenir leur auteur pour l'admissibilité.

5.2 - ...et des faiblesses qui peuvent s'avérer rédhibitoires

Les dossiers qui n'ont pas été retenus n'étaient pas sans qualité, mais souffraient souvent d'une ou plusieurs faiblesses ou erreurs, parmi les plus fréquentes.

✓ **Certaines expériences professionnelles très fragiles**

C'est particulièrement manifeste dans la spécialité « établissements et vie scolaire » (EVS) où des candidats sans ancienneté dans les fonctions de personnel de direction, ni vraiment d'expérience de l'encadrement se présentent à un concours de recrutement qui se fonde sur une expérience professionnelle solide. Cela explique une proportion non négligeable de dossiers largement descriptifs qui souvent traduisent une représentation erronée des missions et des fonctions des IA-IPR EVS.

✓ **Une présentation du parcours réduite à une liste d'activités**

La richesse d'un parcours n'est pas suffisante ; il convient d'articuler les différentes composantes – au lieu de simplement les décrire – et de mettre en évidence la cohérence entre le parcours et les fonctions visées. Le cheminement doit être lisible.

✓ **La fragilité d'une maîtrise de la discipline ou de la spécialité**

Les dossiers centrés sur la description de la discipline ou la spécialité, sans pouvoir les situer dans un continuum éducatif, traduisent cette fragilité. Cette dernière est incompatible avec les missions d'expertise, de conseil et de pilotage d'un futur IA-IPR.

✓ **Une approche superficielle du parcours, une réflexion réduite à des généralités**

Le métier d'IA-IPR suppose une réflexion sur ses enjeux, à partir d'une expérience professionnelle. Or, certains candidats peinent à dépasser le positionnement d'un formateur ou d'un chargé de mission. C'est cependant le propos, ainsi que la capacité à argumenter des choix, qui doivent permettre d'identifier les qualités personnelles du candidat. Une expérience professionnelle modeste ou, au contraire, une seule expertise en tant que professeur, mais sans expérience de formation ou sans la conduite d'une réflexion dans le domaine du pilotage, du management et de l'expertise, rendent difficile l'évaluation des capacités du candidat à remplir les fonctions et missions d'un IA-IPR quelques mois plus tard.

✓ **Des dossiers peu structurés**

Certains dossiers donnent l'impression d'un manque de discernement dans le choix des documents fournis (nombre de pages très élevé ; documents n'apportant aucun éclairage complémentaire au rapport d'activités ; documents qui ne permettent pas d'appréhender la part personnelle du candidat). De même, la sélection des annexes est trop souvent négligée (annexes pléthoriques, non hiérarchisées, non repérées par ailleurs dans le dossier...).

La non-admissibilité est souvent la conséquence d'un faisceau de plusieurs insuffisances. Le jury rappelle que l'admissibilité ou une note acquise lors d'une précédente session ne préjugent nullement du résultat de l'examen des dossiers. Il s'agit d'un concours, les dossiers sont examinés les uns par rapport aux autres, sans qu'il y ait un effet mémoire.

5.3 - Quelques recommandations aux futurs candidats

Le dossier du candidat doit être personnel, authentique et sincère. Il doit mettre en cohérence l'expérience professionnelle du candidat avec le poste visé, sans jamais se réduire à un catalogue d'expériences, pour intéressantes qu'elles puissent être.

La constitution d'un dossier est un exercice intéressant et formateur qui exige un important travail réflexif et une préparation en amont. Si la plupart des formations en académie représentent par leur qualité, une aide précieuse pour les candidats, ceux-ci se présentent à un concours de recrutement de cadres de la fonction publique et l'on attend de leur part une réelle capacité de réflexion individuelle, mais aussi une distanciation critique, des capacités d'analyse des situations et d'adaptation.

Ces qualités doivent apparaître dès le dossier de RAEP et ne pas disparaître sous un discours trop formaté et des positions trop marquées par le contexte professionnel du moment. La rédaction du dossier de RAEP doit traduire la maturité du projet du candidat, mais aussi sa capacité à prendre du recul par rapport aux évolutions de l'éducation et à son actualité – qui doivent être connues sans pour autant s'y réduire – ainsi qu'à personnaliser la formation qu'il a reçue.

Afin d'aider les futurs candidats à préparer le dossier de RAEP, le jury souhaite rappeler quelques indications majeures.

✓ La richesse du parcours est un élément important

Exercer des fonctions d'encadrement, de chargé de mission d'inspection ou de faisant-fonction est souvent un atout non négligeable. Il n'est pour autant pas suffisant. En effet, la construction du RAEP est un exercice exigeant, qui prend du temps et doit être anticipé. C'est la condition pour réfléchir à une problématique et construire un dossier fondé sur une réflexion aboutie. L'analyse des activités doit mettre en évidence les compétences acquises qui présentent un intérêt pour la fonction d'IA-IPR en ce qu'elles seront re-mobilisables dans des situations à évoquer. Le jury apprécie les candidats qui savent mettre en avant la légitimité de leur profil, sans donner l'impression d'un excès de confiance.

✓ Envisager l'ensemble des fonctions et missions d'un IA-IPR

Il est important de mettre en évidence la compréhension du rôle d'un IA-IPR au sein de l'académie, de son positionnement par rapport au recteur, ainsi qu'aux autres acteurs de l'encadrement. On soulignera particulièrement ses missions de pilotage, d'une discipline ou d'une spécialité dans une académie, mais également ses liens avec le niveau national.

✓ Faire preuve de capacités réflexives et élaborer un dossier personnel

Les capacités réflexives permettent de déceler la connaissance du métier et mettent également en avant des qualités personnelles. Les candidats ne doivent pas hésiter à se projeter en décrivant des actions qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre en tant qu'IA-IPR et ne pas se tourner uniquement vers des activités passées. C'est ainsi qu'une coloration

personnelle, à la fois singulière et professionnelle, peut traduire la force des convictions du candidat.

✓ **Ne pas limiter le tableau des activités à une liste de compétences générales**

Une simple liste de compétences du référentiel mises en regard des expériences citées ne peut suffire à éclairer le jury. Il convient de présenter le contexte précis (modalités des expériences relatées, participation à des groupes de travail...).

✓ **Faire preuve de recul et d'esprit critique, y compris sur sa propre activité**

Identifier les manques et les points d'appui dans la perspective du nouveau projet professionnel signifie alors que la fonction postulée est connue.

✓ **Choisir les documents avec soin**

Il s'agit de faire ressortir une cohérence d'ensemble et de crédibiliser la candidature. De plus, la fiche descriptive de ces documents doit être informative, précise et synthétique.

Les pièces jointes, descriptif des travaux réalisés ne sauraient être trop techniques ni trop longues et redondantes avec le tableau. Elles doivent être la fois lisibles et concises (on évitera ainsi de longs diaporamas) et surtout pertinentes au regard des objectifs visés par le RAEP.

✓ **Actualiser le dossier et souligner sa connaissance des politiques éducatives à travers le choix des problématiques traitées**

Enfin, le jury tient à formuler, pour conclure cette étape du rapport, quelques recommandations formelles.

- Il est indispensable de reprendre le dossier, même en cas d'admissibilité antérieure.

- Il convient d'apporter une rigueur particulière à la qualité de la rédaction et à la constitution du dossier. Un dossier concis, construit et argumenté est attendu. La rigueur se traduit dans la maîtrise du français, l'absence de fautes d'orthographe et de syntaxe, mais également de termes redondants ou de formules inappropriées, tout comme dans la concision des propos, par le respect du nombre de caractères demandés. L'oubli de pièces justificatives, ou à l'inverse, des annexes parfois pléthoriques et sans intérêt au regard de la fonction d'inspection pour laquelle les candidats postulent sont pénalisantes. Un dossier confus au sein duquel le jury doit effectuer de nombreuses recherches, ne serait-ce que pour trouver la discipline d'agrégation du candidat, les dates d'obtention du ou des concours au sein du curriculum vitae est pénalisé.

6 – L’admission, le dialogue avec le jury : convaincre de la solidité du projet et du potentiel

L’épreuve orale d’admission se déroule dans les locaux du service inter-académique des examens et concours (SIEC) à Arcueil.

✓ De l’accueil à l’entretien, les conditions de déroulement des oraux

Les candidats sont convoqués une demi-heure avant leur heure de passage devant le jury, de façon à éviter tout retard lié, par exemple, aux conditions de circulation des transports en commun. Il leur est conseillé de prévoir d’arriver en avance, les conditions d’accès au bâtiment étant restrictives (consignes de sécurité). Ils sont pris en charge à l’accueil par les appariteurs du concours et sont reçus pour un bref échange avec la présidente ou le vice-président du jury avant d’être accueillis par la commission d’oral.

Les commissions d’oral sont constituées de trois membres de jury : un inspecteur général de l’éducation nationale, du sport et de la recherche, de la discipline ou de la spécialité de recrutement, un inspecteur d’académie-inspecteur pédagogique régional (d’une autre discipline ou spécialité de recrutement) et une personnalité qualifiée. Ces personnalités exercent de hautes fonctions d’encadrement au sein du ministère de l’Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, comme des recteurs, mais également dans d’autres ministères (MESRI, Justice ou Armées...), ou encore dans le secteur privé.

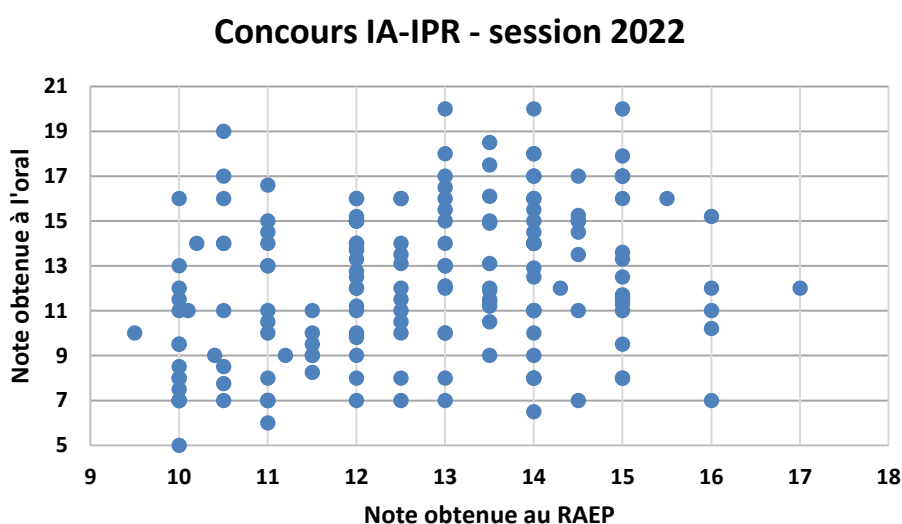
✓ L’épreuve orale en deux temps

Le candidat dispose de quinze minutes pour exposer sa candidature à la commission. Il peut se munir d’un texte, même s’il est fortement déconseillé de le lire devant le jury, ainsi que d’une feuille pour prendre éventuellement des notes. En revanche, l’usage d’un ordinateur portable ou d’une présentation à l’aide d’outils numériques n’est pas souhaitable. La présentation doit se différencier du rapport d’activités, dont les membres du jury prennent connaissance en amont de l’entretien. Le temps de présentation est l’occasion pour le candidat de montrer sa personnalité et d’expliquer en quoi son parcours professionnel lui permet de se projeter dans le métier visé.

L’exposé du candidat est suivi d’un dialogue avec le jury de quarante-cinq minutes. Le spectre de l’interrogation est très ouvert : il part de la discipline envisagée, ou de la spécialité, abordée sous les angles scientifiques, didactiques et pédagogiques, pour s’élargir aux dimensions interdisciplinaire et transdisciplinaire, au système éducatif, vu depuis la classe jusque dans sa globalité ; il permet d’envisager les priorités nationales comme les possibles éclairages internationaux.

✓ Une épreuve orale déterminante au concours

L'oral du candidat est évalué par une note chiffrée de façon collégiale par les trois membres de la commission. Cette note est affectée du coefficient 3 et celle obtenue au dossier de RAEP d'un coefficient 1, le jury obtient alors la note finale à partir de laquelle se fait le classement et l'admission dans chacune des disciplines ou spécialités. Comme l'atteste le graphique ci-dessous, il n'est pas rare qu'un candidat moyennement noté à l'examen de son dossier de RAEP se révèle à l'oral et obtienne une excellente note à l'épreuve d'admission (ou vice-versa). L'épreuve orale étant déterminante dans la réussite, ce moment nécessite une solide préparation. Les candidats peuvent se mettre en rapport avec les IA-IPR en poste dans leur académie d'origine afin d'échanger sur le métier pour mieux en comprendre les enjeux. Les enseignants du supérieur doivent en particulier essayer d'appréhender la réalité de l'enseignement et de la formation dans le secondaire. Quel que soit le profil du candidat, le jury recommande de suivre les formations proposées en académie qui, en offrant des temps précieux de réflexions et d'échanges, permettent de mûrir un projet professionnel, condition nécessaire de réussite au concours.



La durée de l'entretien permet à la commission d'avoir un large échange avec le candidat et d'explorer de nombreux champs. Le jury attend du candidat des réponses réfléchies, concises et argumentées aux questions posées. L'entretien reste décisif pour évaluer les qualités professionnelles du candidat, indépendamment du dossier de RAEP et de l'exposé, dans les contenus comme dans les attitudes. C'est un temps qui permet au candidat de repartir avec des axes de réflexion professionnels, quelle que soit l'issue du concours. C'est d'ailleurs un objectif des commissions qui entendent des professionnels reconnus jusqu'alors dans leur contexte respectif d'exercice.

6.1 - Appréciations générales

✓ Des candidats bien préparés

À quelques rares exceptions, les candidats connaissent les conditions de passation de l'épreuve orale du concours et en respectent les modalités. Les temps de présentation ont été préparés,

les exposés sont régulièrement clairs et les candidats ne lisent pas leurs notes même dans le cas où ils s'en servent comme aide-mémoire pour leur présentation. L'interaction avec le jury leur permet de faire état de leurs motivations et de leurs compétences ; les candidats se révèlent ouverts à l'échange et à l'écoute des questionnements. Le jury apprécie la motivation et la sincérité des candidats, leur capacité à prendre du recul sur leur propre expérience pour être en mesure de porter des missions qui sont celles d'un IA-IPR.

Les candidats se révèlent très engagés, tout en ayant une bonne conscience des contraintes, en particulier concernant la mobilité et la charge de travail d'un IA-IPR.

✓ **Des prestations remarquables mais une disparité notable du niveau**

De manière générale, le niveau d'ensemble est plutôt rassurant au regard de l'ouverture du nombre de postes.

Certains candidats sont très bien préparés : ils adoptent une approche personnelle, savent parler de leur discipline ou spécialité avec une hauteur de vue, et l'inscrire dans un champ plus large d'exercice de leur futur métier. Ils ont réfléchi à leur projet et se sont engagés dans des missions susceptibles de conforter leur connaissance des contextes d'exercice (conception de sujets, groupes de travail académique, charge de mission d'inspection ou de faisant-fonction...). Certaines commissions soulignent l'excellence du niveau, qui permet de pourvoir tous les postes avec quelques candidatures tout à fait remarquables attestant d'une expertise de la discipline ou de la spécialité, mais aussi d'une connaissance institutionnelle et d'une projection dans le métier déjà très précises et pertinentes.

D'autres commissions insistent sur la disparité du niveau des candidats, avec des prestations hétérogènes ; certains candidats montrent parfois des insuffisances à propos du système éducatif, voire de la discipline ou de la spécialité. Il est surprenant d'observer que des qualités identifiées dans le RAEP ne se retrouvent pas lors de l'épreuve orale, avec des contrastes parfois saisissants entre les RAEP et les prestations orales. Cette hétérogénéité n'est pas sans lien avec la diversité des cultures et des parcours professionnels des candidats admissibles ; rappelons ici la part importante dans les candidats admissibles des faisant-fonctions ou des chargés de mission d'inspection. Une différence marquée existe ainsi entre les candidats qui ont exercé ses missions et ceux qui ne l'ont pas fait ; toutefois ce n'est pas le seul facteur déterminant car des candidats faisant fonction ou chargés de missions d'inspection ont pu se révéler moins performants que, par exemple, des professeurs formateurs ou des chefs d'établissement en exercice.

Enfin, il convient de souligner que la projection dans le métier reste un élément discriminant et déterminant lors de l'évaluation finale des candidats.

6.2 - *Appréciations sur les candidats admis*

Le jury souhaite souligner ci-après les points forts qu'il identifie chez les candidats admis à l'issue des épreuves orales. Ceux-ci sont organisés sous la forme d'une liste qui ne vise naturellement pas l'exhaustivité.

À propos des candidats admis, les éléments suivants émergent :

- un engagement, une présentation et une sincérité du propos, qui mettent en relation les différents éléments présentés (aspects du métier ou des politiques éducatives) et attestent de qualités de communication et de l'envie d'exercer le métier d'IA-IPR ;
- une posture réfléchie et adaptée et, durant l'entretien, des réponses argumentées, construites et nourries d'une bonne connaissance de l'institution ;
- une capacité à peser les choses, à investir différentes solutions, voire à évoquer les limites de ses compétences et des ressources qui seraient mobilisées ;
- une capacité à engager une réflexion dans le cadre d'un dialogue avec le jury et tout en n'hésitant pas à souligner les aspects du métier restant à découvrir ;
- une capacité à se projeter dans le métier d'IA-IPR en s'appuyant sur l'expérience acquise au cours du parcours professionnel et une bonne connaissance de la variété des missions confiées aux IA-IPR ;
- une loyauté doublée d'une capacité à inscrire l'action de l'IA-IPR dans un collectif en envisageant les relations avec différents acteurs académiques.

Concernant les spécialités « disciplinaires » :

- une bonne expertise disciplinaire doublée d'une perception claire des enjeux du métier ;
- une bonne connaissance des enjeux et des défis de la discipline aux niveaux national et académique ;
- un « amour » de la discipline et de l'enseignement qui se traduit, par exemple, par une réflexion sur la place et le rôle de la discipline dans la formation des élèves.

Concernant la spécialité « établissements et vie scolaire » :

- une articulation des différents niveaux de scolarité (de la maternelle à l'enseignement supérieur), des différents territoires (de l'EPLE à l'académie ou la région académique) et des différents acteurs des organisations pour penser des politiques éducatives et des actions ;
- une solide connaissance de l'actualité des réformes éducatives, des enjeux et problématiques prégnantes, voire même à venir ;
- une parole construite et des habitus professionnels de haut encadrement qu'ils transfèrent en se projetant dans le métier d'IA-IPR.

6.3 - Appréciations sur les candidats non admis

Le jury souhaite indiquer ci-après quelques points faibles qu'il perçoit chez les candidats non admis à l'issue des épreuves orales. Ceux-ci sont également organisés sous la forme d'une liste, ils doivent être compris comme des points sensibles sur lesquels porter ses efforts dans le cadre d'une préparation ; ils font naturellement écho aux constats formulés ci-dessus.

À propos des candidats non admis, le jury souhaite relever les points suivants :

- des motivations confuses, qui parfois se révèlent au fil de l'entretien ;
- une expression peu convaincante avec des qualités de communication qui font défaut ;
- une approche insuffisamment réflexive lors des échanges avec le jury ;
- un manque de culture systémique du système éducatif ;
- une connaissance du contexte d'exercice mais un manque de recul réflexif sur les missions et les enjeux du métier ;

- une représentation erronée des missions et fonctions de l'IA-IPR, parfois doublée d'une difficulté à simplement en percevoir les contours qu'il est bien normal que les candidats, selon leur profil, n'aient pu pleinement explorer ;
- une méconnaissance des modalités d'intervention auprès des équipes ou des chefs d'établissement.

Concernant les spécialités « disciplinaires » :

- des difficultés à articuler les différents plans et niveaux d'exercice d'un IA-IPR (les candidats ne proposent que des réflexions pédagogiques qu'ils ne relient pas aux enjeux du pilotage disciplinaire et aux enjeux de l'enseignement, ou à l'inverse envisagent un niveau très abstrait de l'institution, sans parvenir à le relier avec des activités de formation) ;
- des propos parfois trop focalisés sur les aspects formation et recherche didactique et ne mettant pas assez en avant les aspects de motivation ou de projection dans les fonctions d'un IA-IPR ;
- une méconnaissance des programmes d'enseignement et parfois une absence de maîtrise des fondamentaux de la didactique et/ou de la pédagogie de la discipline.

Concernant la spécialité « établissements et vie scolaire » :

- des difficultés à se projeter dans le métier d'IA-IPR/EVS, en revenant systématiquement, dans les échanges avec le jury, sur les fonctions actuellement ou précédemment occupées sans pouvoir identifier un transfert des compétences acquises dans un nouveau métier ;
- quelques candidats ayant considéré que leur parcours antérieur était suffisant pour se présenter au concours et y réussir ;
- certains candidats, trop soucieux d'aborder les questions posées avec hauteur et conceptualisation, qui ont manqué l'occasion de démontrer leur aptitude au pragmatisme et au sens pratique.

6.4 - Quelques recommandations aux futurs candidats

Les conseils formulés ci-dessous résultent d'observations faites par le jury au cours de la session 2022. Naturellement les recommandations formulées dans les derniers rapports du jury sont pleinement d'actualité.

Il est tout d'abord indispensable de prendre connaissance des rapports de jury des sessions précédentes et d'inscrire son projet professionnel dans le cadre d'une préparation conduite sur la durée et en interaction avec celles proposées par les académies.

✓ Développer sa connaissance du système éducatif

Un candidat au concours de recrutement d'IA-IPR doit avoir des connaissances solides sur l'organisation du système éducatif à chaque niveau de la formation scolaire, sur l'offre éducative, sur les dispositifs mis en place afin notamment d'en évaluer la performance. Il doit connaître et avoir interrogé les enjeux des différentes réformes éducatives et structurelles les plus récentes et au minimum s'approprier en profondeur le contenu de la circulaire qui régit les missions des IA-IPR. L'entretien doit être nourri d'une bonne connaissance des enjeux du système éducatif dans son ensemble et de son actualité, une veille documentaire est donc à

instaurer. La connaissance des enjeux portés par le système éducatif doit inclure la question des valeurs portées par l'École.

✓ **Se projeter dans le métier**

Il est indispensable de se rapprocher des IA-IPR de l'académie d'exercice afin de bien saisir tout à la fois la réalité du métier, la diversité de ses facettes et le contexte dans lequel il s'exerce. Quelle que soit sa fonction initiale – chef d'établissement, professeur, inspecteur de l'éducation nationale, maître de conférences, etc. – le candidat doit se décentrer par rapport à son expérience tout en s'appuyant sur celle-ci pour se projeter dans le métier d'IA-IPR, en particulier dans ses dimensions transversale et collective.

✓ **Se préparer aux deux phases de l'épreuve orale**

Il est attendu de la part des candidats une présentation structurée et argumentée qui comporte une dimension personnelle dépassant ainsi le format d'une prestation adossée à la circulaire définissant les missions de l'IA-IPR. Il convient donc de ne pas négliger un travail de réflexion sur la posture et le développement d'une réflexion personnelle. La construction du discours lors de la présentation orale ne doit également pas, dans la mesure du possible, se faire au détriment du naturel.

Le candidat doit avoir le souci de s'adresser à l'ensemble des membres du jury en mobilisant un vocabulaire adapté. Ainsi le vocabulaire spécifique à la discipline ou à la spécialité doit être explicite. Le candidat doit argumenter ses réponses de façon synthétique et complète. L'illustration d'un propos général théorique par des situations concrètes relevant du cœur de la classe ou de l'établissement est l'un des traits du métier de l'IA-IPR, le candidat ne doit pas hésiter à procéder à ces allers-retours. Il n'est par ailleurs pas nécessaire de se précipiter pour répondre au jury.

L'entretien suppose également des qualités d'analyse mais aussi de synthèse, et permet d'évaluer des compétences d'écoute, d'entrée dans le dialogue comme la capacité à exposer clairement des réflexions complexes, toutes compétences indispensables à l'exercice du métier.

Le candidat ne doit pas chercher la « bonne réponse » mais exercer ses compétences pour chercher les solutions à ce qui est proposé par le jury. Il s'agit pour le jury d'évaluer les raisonnements conduits et sur quoi les candidats s'appuient pour construire les réponses apportées.

✓ **Une attention particulière à porter aux spécificités des métiers de professeur documentaliste et de conseiller principal d'éducation**

Une attention particulière doit être portée lors de la préparation aux spécificités des métiers de professeur documentaliste et de conseiller principal d'éducation (CPE). Ces domaines restent trop souvent mal connus des candidats alors que, notamment, ils entrent de plein exercice dans le champ de compétences d'un IA-IPR de la spécialité « établissements et vie scolaire ». Le jury attend surtout l'identification de quelques enjeux forts portés par l'institution reposant en partie, avec d'autres, sur les CPE, professeurs documentalistes et

personnels de direction. Les candidats, notamment ceux de la spécialité « établissements et vie scolaire », doivent orienter leur préparation en ce sens.

7 - Conclusion

Lors de la présente session, le jury a eu l'occasion d'identifier des candidats particulièrement légitimes dans leur future fonction et en capacité d'assurer avec succès l'ensemble des missions dévolues aux IA-IPR à l'issue d'une formation qui enrichira encore des compétences déjà très affirmées. Les candidats non admis, d'une part, doivent être convaincus que ceci ne remet absolument pas en cause leurs compétences et leur légitimité dans la fonction qu'ils occupent actuellement, et d'autre part, sont invités à tenter une nouvelle fois leur chance lors d'une prochaine session en poursuivant leur formation, marqueur d'un parcours en cours de construction.

Le jury espère vivement que la dynamique positive observée lors des deux dernières sessions se confirmera dans les années à venir et invite tous les agents motivés par les fonctions d'encadrement à se rapprocher des IA-IPR de leur académie qui éclaireront aux mieux leur projet.

8 - Les statistiques relatives aux candidats

Les taux de réussite et de rendement ne tiennent compte que des admis sur la liste principale.

8.1 - Les spécialités et options d'inscription

Spécialités et options ouvertes	Postes	Nb d'inscrits*	Admissibles	Présents à l'épreuve orale d'admission	Admis LP**	Inscrits LC**	Postes non pourvus	Taux de réussite (en %) ***	Taux de rendement (en %) ****
Anglais	10	10	8	8	7	0	3	70%	70%
Arts plastiques	3	4	4	4	2	0	1	50%	66,7%
Biotechnologies génie biologique	3	3	2	2	2	0	1	66,7%	66,7%
Économie et gestion	7	12	10	9	6	0	1	50%	85,7%
Éducation musicale	4	8	6	6	4	0	0	50%	100%
Éducation physique et sportive	10	13	12	11	6	0	4	46,2%	60%
Espagnol	7	7	6	5	3	0	4	42,9%	42,9%
Établissements et vie scolaire	24	105	42	42	24	2	0	22,9%	100%
Histoire-géographie	14	23	18	18	14	0	0	60,9%	100%
Lettres	14	34	25	25	11	0	3	32,4%	78,6%
Mathématiques	15	16	13	13	10	0	5	62,5%	66,7%
Physique chimie	7	11	9	9	7	0	0	63,6%	100%
Sciences économiques et sociales	2	2	2	2	2	0	0	100%	100%
Sciences médico-sociales	4	5	3	3	2	0	2	40%	50%
STI option sciences industrielles	8	8	8	7	6	0	2	75%	75%
Sciences de la vie et de la terre	8	11	10	9	6	0	2	54,5%	75%
Total	140	272	178	173	112	2	28	41,2%	80%

* Il s'agit du nombre d'inscriptions recevables validées par la réception, dans les délais, d'un dossier de RAEP.

** LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

*** Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits

**** Taux de rendement = nombre d'admis/nombre de postes

En 2022, le taux de rendement a globalement diminué de 5,7 points de pourcentage (85,7 % en 2021).

Le taux de réussite (41,2 %) a augmenté par rapport à 2021 (34,2 %).

8.2 - Les données comparatives avec les sessions précédentes

Concours	Postes	Candidats							
		Nb d'inscrits lors de la fermeture des inscriptions	Nb d'inscrits *	Admissibles	Présents à l'épreuve orale d'admission	Admis LP**	Inscrits LC**	Taux de réussite (en %) ***	Taux de rendement (en %)****
Session 2017	80	418	274	139	133	78	-	28,5	97,5
Session 2018	80	388	280	137	134	70	9	25	87,5
Session 2019	80	432	306	150	142	74	10	24,2	92,5
Session 2020	110	318	234	143	134	81	5	34,6	73,6
Session 2021	105	354	263	153	148	90	4	34,2	85,7
Session 2022	140	352	272	178	173	112	2	41,2	80

*Il s'agit du nombre d'inscriptions recevables validées par la réception, dans les délais, d'un dossier de RAEP.

**LP : liste principale ; LC : liste complémentaire

***Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits

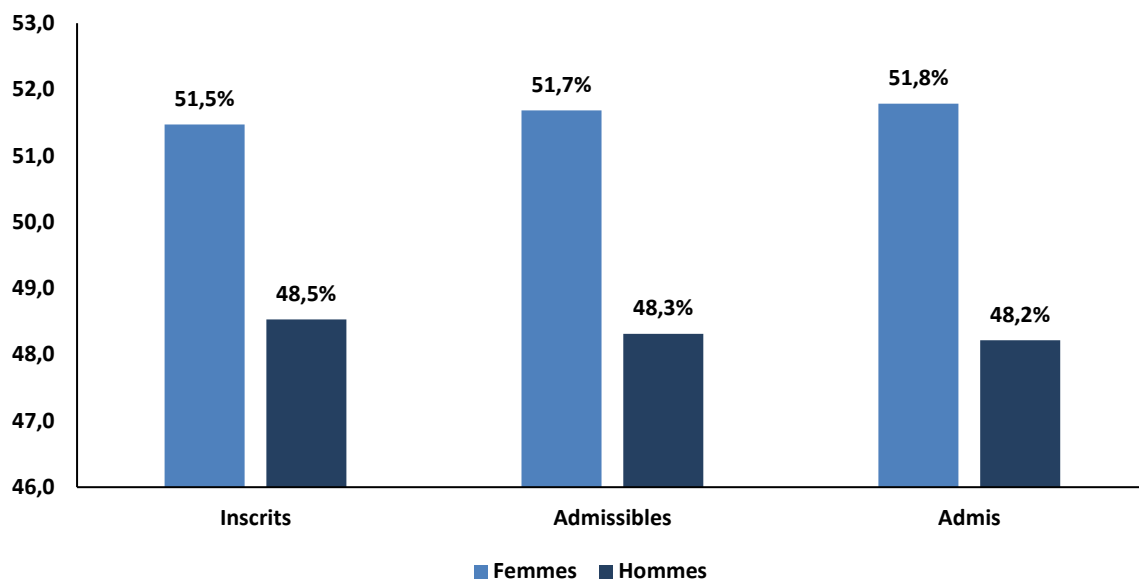
****Taux de rendement = nombre d'admis/nombre de postes

8.3 - Le profil des candidats

8.3.1 La répartition femmes-hommes

Spécialités	Candidats inscrits			Candidats admissibles			Candidats admis		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Anglais	6	4	10	5	3	8	5	2	7
Arts plastiques	1	3	4	1	3	4	1	1	2
Biotechnologies génie biologique	3	0	3	2	0	2	2	0	2
Économie et gestion	6	6	12	5	5	10	3	3	6
Éducation musicale	2	6	8	2	4	6	1	3	4
Éducation physique et sportive	5	8	13	4	8	12	2	4	6
Espagnol	5	2	7	5	1	6	3	0	3
Établissements et vie scolaire	47	58	105	18	24	42	7	17	24
Histoire- géographie	11	12	23	9	9	18	7	7	14
Lettres	28	6	34	20	5	25	10	1	11
Mathématiques	6	10	16	5	8	13	4	6	10
Physique chimie	5	6	11	5	4	9	4	3	7
Sciences économiques et sociales	1	1	2	1	1	2	1	1	2
Sciences médico- sociales	5	0	5	3	0	3	2	0	2
STI option sciences industrielles	2	6	8	2	6	8	2	4	6
Sciences de la vie et de la terre	7	4	11	6	4	10	4	2	6
Total	140	132	272	93	85	178	58	54	112

Répartition (en %) femmes-hommes



Les femmes sont plus nombreuses parmi les inscrits (51,5 %), les admissibles (51,7 %) et les admis (51,8 %).

8.3.2 L'âge des candidats

	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	30	30	34
Âge maxi	61	59	59
Âge moyen	48	46	46

L'âge moyen des candidats inscrits est de 48 ans, comme pour la session 2021.

L'âge moyen des candidats admis est de 46 ans, comme en 2021.

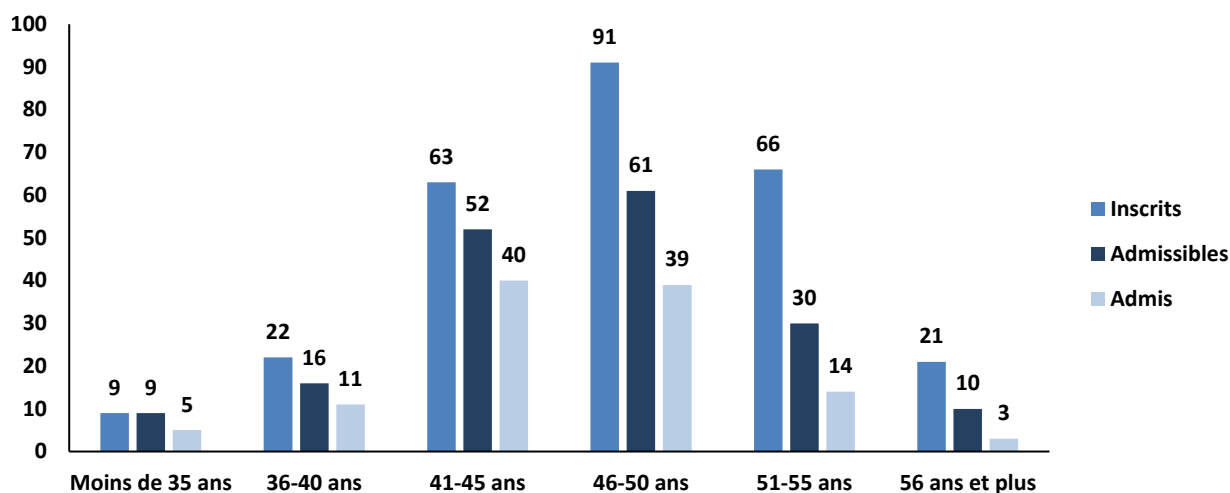
Les lauréats les plus jeunes ont 34 ans (30 ans en 2021).

L'âge par sexe :

	Femmes			Hommes		
	Inscrits	Admissibles	Admis	Inscrits	Admissibles	Admis
Âge mini	31	31	34	30	30	35
Âge maxi	61	58	57	59	59	59
Âge moyen	48	46	45	48	47	46

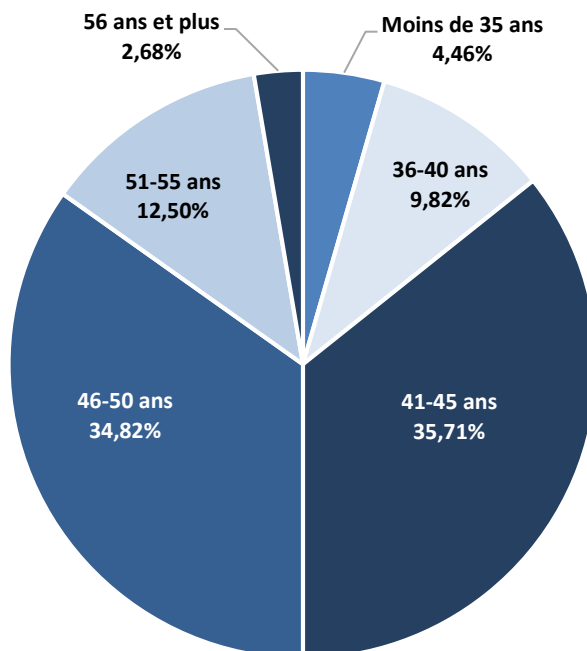
L'âge moyen des femmes admises est de 45 ans et 46 ans pour les hommes admis (46 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes en 2021).

Répartition des candidats par tranche d'âge



Pour la session 2022, la tranche d'âge 41-45 ans comptait le plus de lauréats (40 sur 112 admis).

Répartition (en %) des candidats admis par tranche d'âge

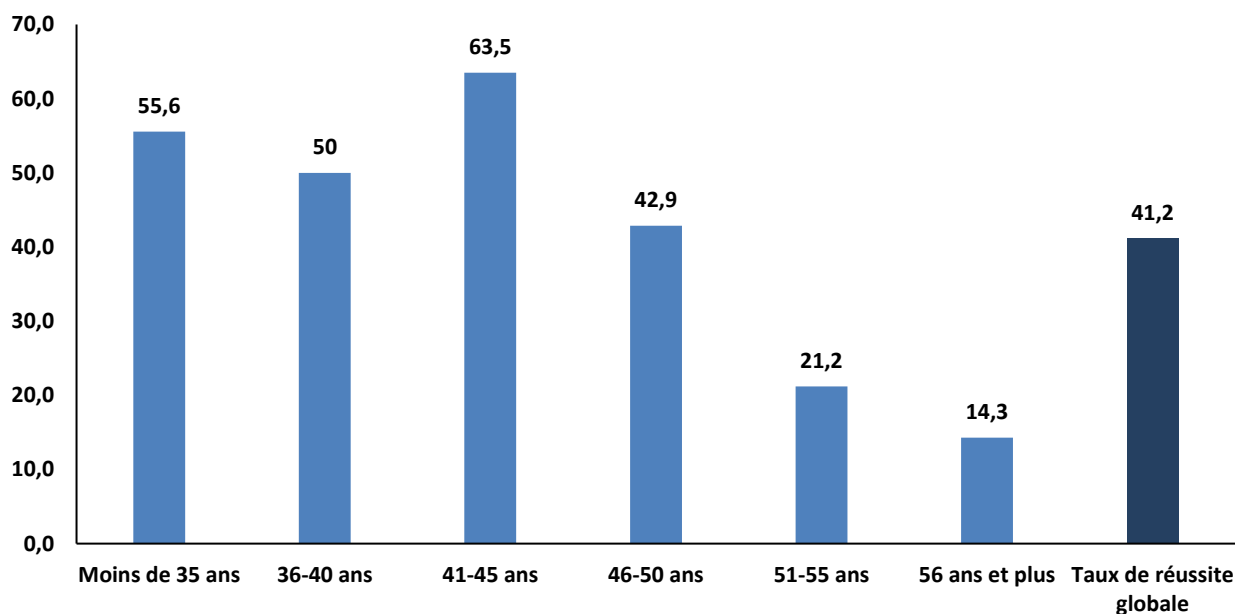


35,71 % des lauréats se situaient dans la tranche d'âge 41-45 ans.

Répartition (en %) des candidats admis par tranche d'âge et par spécialité

Spécialités	30-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56 et plus	Total
Anglais	14	14	43	29	0	0	100
Arts plastiques	0	50	50	0	0	0	100
Biotechnologies génie biologique	0	0	50	0	50	0	100
Économie et gestion	17	17	33	17	0	17	100
Éducation musicale	0	25	25	50	0	0	100
Éducation physique et sportive	0	17	67	17	0	0	100
Espagnol	0	0	33	33	33	0	100
Établissements et vie scolaire	0	0	33	42	21	4	100
Histoire-géographie	7	21	36	21	14	0	100
Lettres	9	18	36	27	9	0	100
Mathématiques	0	10	50	30	0	10	100
Physique chimie	14	0	14	71	0	0	100
Sciences économiques et sociales	0	0	0	50	50	0	100
Sciences médico-sociales	0	0	50	0	50	0	100
STI option sciences industrielles	0	0	33	67	0	0	100
Sciences de la vie et de la terre	0	0	17	50	33	0	100

Taux de réussite* (en %) par tranche d'âge



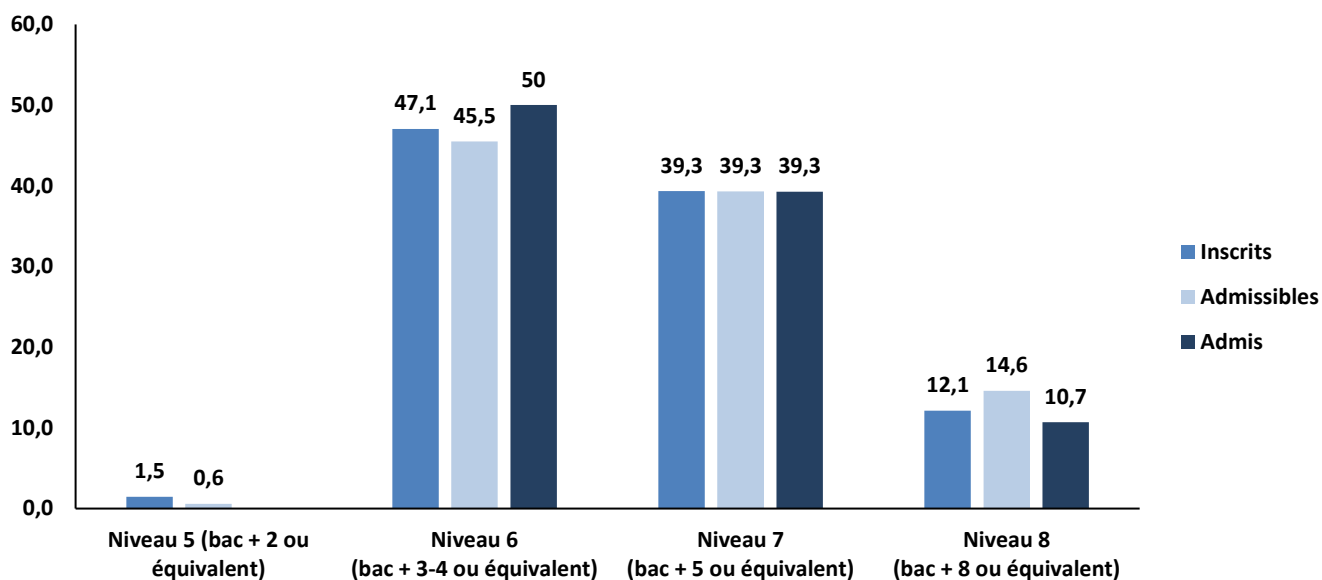
*Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits

Les candidats inscrits ayant entre 41 et 45 ans ont le taux de réussite le plus élevé (63,5 %).

8.3.3 Le niveau de diplôme

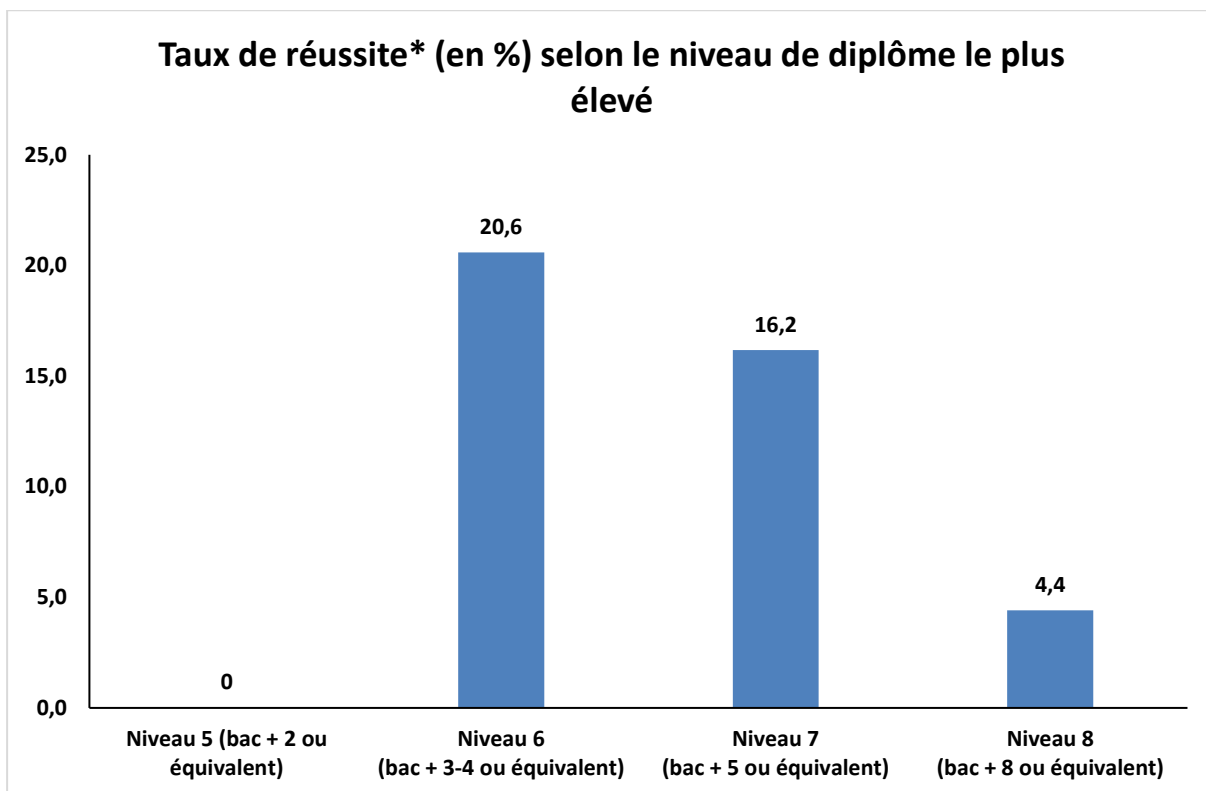
Les données suivantes tiennent compte de la nouvelle nomenclature parue au décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

Répartition (en%) des candidats par niveau de diplôme le plus élevé



	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%
Niveau 5 (bac + 2 ou équivalent)	4	1,5	1	0,6	0	0
Niveau 6 (bac + 3-4 ou équivalent)	128	47,1	81	45,5	56	50
Niveau 7 (bac + 5 ou équivalent)	107	39,3	70	39,3	44	39,3
Niveau 8 (bac + 8 ou équivalent)	33	12,1	26	14,6	12	10,7
TOTAL	272	100	178	100	112	100

Parmi les candidats admis en 2022, 50 % ont un diplôme de niveau 6, 39,3 % un diplôme de niveau 7, 10,7 % un diplôme de niveau 8 et aucun candidat un diplôme de niveau 5.



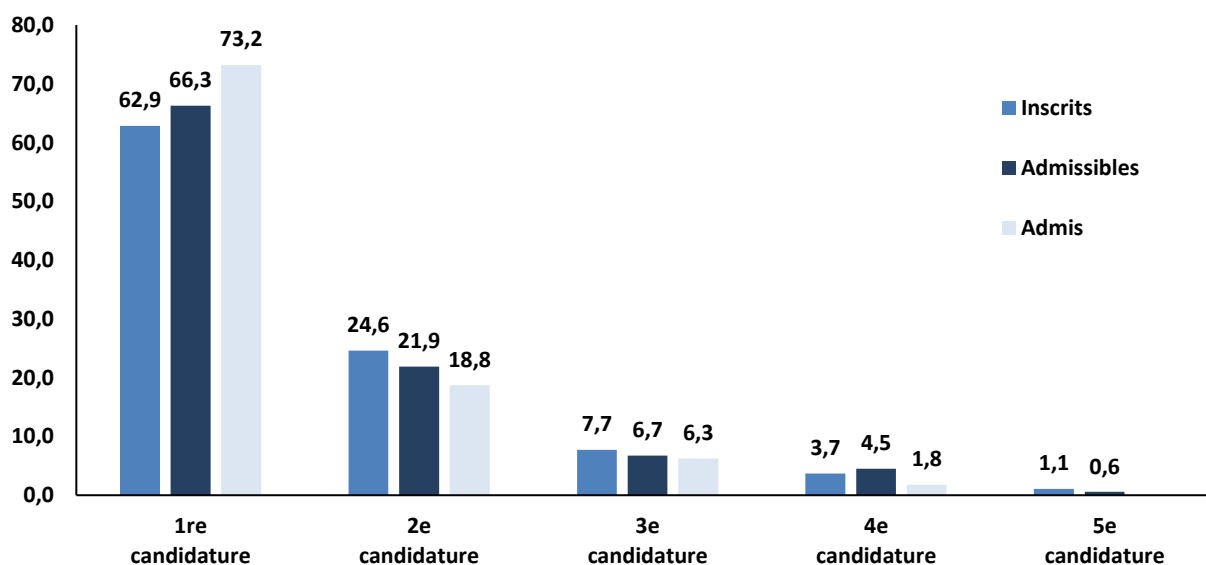
* Taux de réussite = nombre d'admis/nombre d'inscrits

On constate que les candidats dont le diplôme le plus élevé est un diplôme de niveau 6 (bac + 3-4 ou équivalent) ont le plus fort taux de réussite (20,6 %).

8.3.4 Le nombre de candidature(s) antérieure(s) des candidats

	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%
1 ^{re} candidature	171	62,9	118	66,3	82	73,2
2 ^e candidature	67	24,6	39	21,9	21	18,8
3 ^e candidature	21	7,7	12	6,7	7	6,3
4 ^e candidature	10	3,7	8	4,5	2	1,8
5 ^e candidature	3	1,1	1	0,6	0	0
TOTAL	272	100	178	100	112	100

Répartition (en%) des candidats par nombre de candidature(s) antérieure(s)*

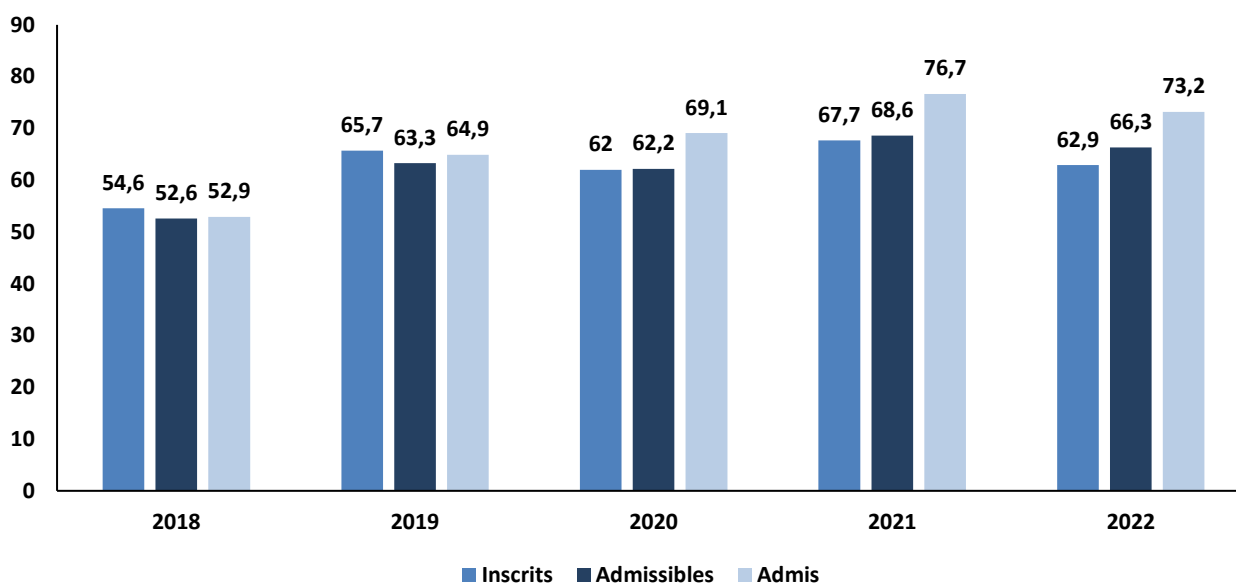


* nombre de candidature(s) antérieure(s) déclarée(s) par les candidats lors de l'inscription

Le taux de réussite des candidats participants pour la première fois au concours diminue (73,2 %) par rapport à la session 2021 (76,7 %), après une hausse régulière depuis la session 2018 : 52,9 % en 2018, 64,9 % en 2019 et 69,1 % en 2020.

La moyenne d'âge des lauréats participants pour la première fois (82 sur 112 lauréats) est inférieure à celle de 2021 (46 ans), soit 45 ans.

Part (en %) des candidats se présentant au concours pour la 1^{re} fois (sessions 2018 à 2022)



En 2022, 62,9 % des candidats inscrits se présentaient au concours pour la première fois.

8.3.5 Les corps d'origine

Corps	Inscrits	%	Admissibles	%	Admis	%
Professeurs agrégés	149	54,8	128	71,9	85	75,9
Professeurs de chaire supérieure	2	0,7	1	0,6	0	0
S/total Enseignement du second degré	151	55,5	129	72,5	85	75,9
Maîtres de conférences	4	1,5	3	1,7	0	0
S/total Enseignement supérieur	4	1,5	3	1,7	0	0,0
Inspecteurs de l'Éducation nationale	26	9,6	15	8,4	7	6,3
S/total Personnels d'inspection	26	9,6	15	8,4	7	6,3
Personnels de direction	90	33,1	31	17,4	20	17,9
S/total Personnels de direction	90	33,1	31	17,4	20	17,9
Autres	1	0,4	0	0	0	0
S/total Autres	1	0,4	0	0	0	0
TOTAL	272	100	178	100	112	100

Le nombre de lauréats issus du corps des professeurs agrégés a diminué en 2022 par rapport à 2021, avec 75,9 % des candidats admis (contre 82,2 % en 2021).

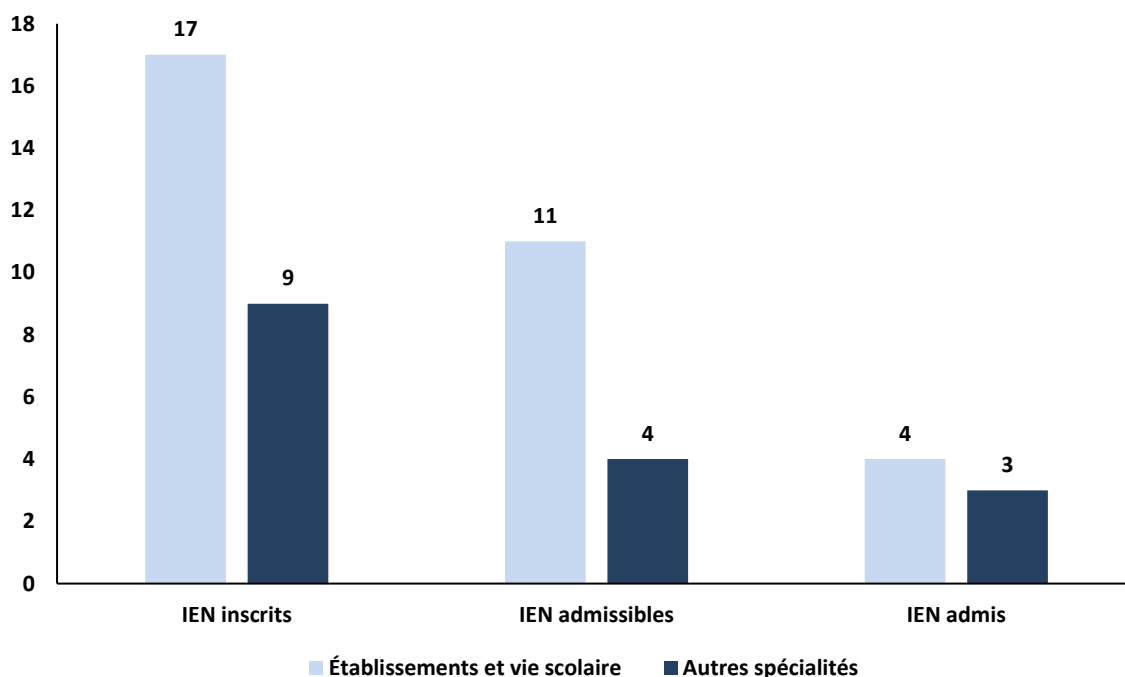
Quant aux personnels de direction, leur part a augmenté parmi les lauréats (17,9 % contre 11,1 % en 2021), en raison notamment de l'augmentation du nombre de postes offerts dans la spécialité « établissements et vie scolaire » (24 en 2022 contre 13 en 2021).

Répartition des candidats appartenant au corps des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)

	Total des inscrits	Part des IEN inscrits		Total des Admissibles	Part des IEN admissibles		Total des admis	Part des IEN admis	
Établissements et vie scolaire	105	17	16,2%	42	11	26,2%	24	4	17%
Autres spécialités	167	9	5,4%	136	4	2,94%	88	3	3,4%
Total	272	26	9,6%	178	15	8,4%	112	7	6,3%

Remarques : la part des IEN dans le total des candidats inscrits dans la spécialité EVS décroît régulièrement depuis plusieurs années (35,8 % en 2016, 16,2 % en 2022).

Spécialités d'inscription des candidats appartenant au corps des IEN



8.3.6 Les disciplines d'origine des lauréats

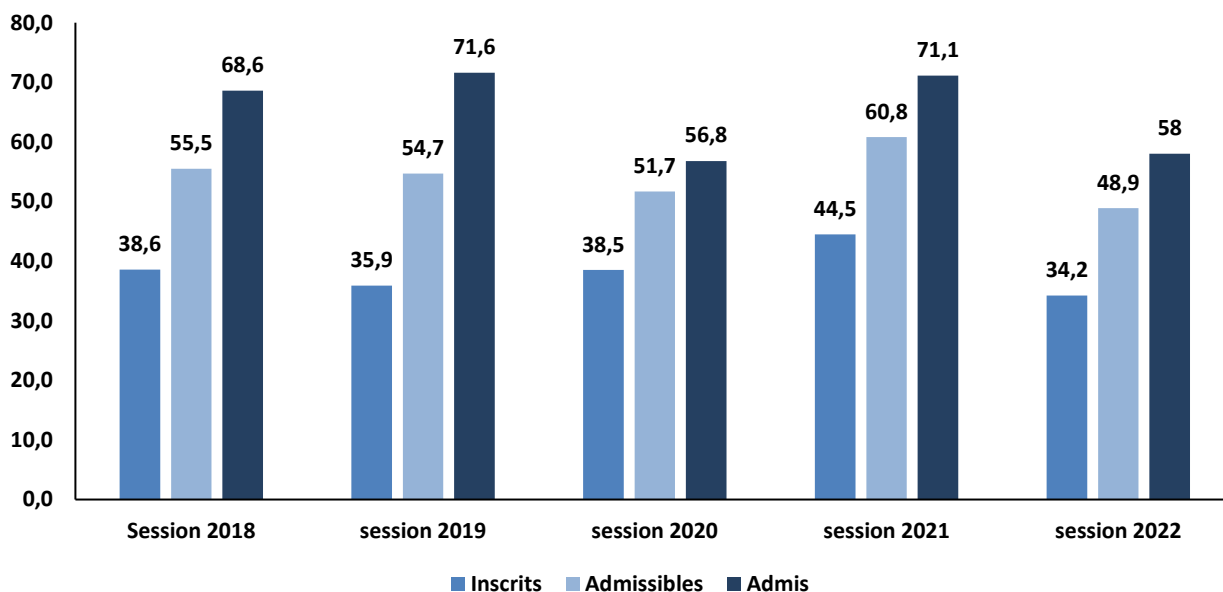
Ces informations sont issues des données déclaratives saisies par les candidats lors de leur inscription.

	Anglais	Arts plastiques	Biotechnologies génie biologique	Economie et gestion	Education musicale	Education physique sportive	Espagnol	Histoire-géographie	Lettres	Mathématiques	Physique-chimie	Sciences de la vie et de la terre	Sciences physiques	Sciences économiques et sociales	Sciences médico-sociales	STI (toutes options)	Discipline non renseignée	Total général
Anglais	7																	7
Arts plastiques		2																2
Biotechnologies génie biologique			2															2
Economie et gestion				4													2	6
Education musicale					4													4
Education physique sportive						6												6
Espagnol							3											3
Etablissements et vie scolaire																	24	24
Histoire géographique								13									1	14
Lettres									11									11
Mathématiques										10								10
Physique chimie											5	2						7
Sciences de la vie et de la terre												6						6
Sciences économiques et sociales														2				2
Sciences médico-sociales															2			2
STI option, sciences industrielles																6		6
Total général	7	2	2	4	4	6	3	13	11	10	5	6	2	2	2	6	27	112

8.3.7 Proportion des candidats faisant fonction d'IA-IPR

Ces données concernent les candidats ayant déclaré, lors de leur inscription au concours, être chargés d'une mission d'inspection.

**Part (en %) des candidats faisant fonction d'IA-IPR
(sessions 2018 à 2022)**



La part des candidats faisant-fonction a baissé de 13,1 points de pourcentage parmi les candidats admis par rapport à la session précédente : en 2022, sur 112 lauréats, 65 ont déclaré être ou avoir été faisant-fonction ou chargé de mission (soit 58 %).

Faisant-fonction toutes spécialités confondues

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	93	272	34,2
Admissibles	87	178	48,9
Admis	65	112	58

Répartition des faisant-fonction pour chacune des spécialités :

Établissements et vie scolaire

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	14	105	13,3
Admissibles	13	42	31
Admis	5	24	20,8

Anglais

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	6	10	60
Admissibles	6	8	75
Admis	6	7	85,7

Arts plastiques

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	1	4	25
Admissibles	1	4	25
Admis	1	2	50

Biotechnologies génie biologique

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	2	3	66,7
Admissibles	2	2	100
Admis	2	2	100

Économie et gestion

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	2	12	16,7
Admissibles	2	10	20
Admis	2	6	33,3

Éducation musicale

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	1	8	12,5
Admissibles	0	6	0
Admis	0	4	0

Éducation physique sportive

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	6	13	46,2
Admissibles	5	12	41,7
Admis	3	6	50

Espagnol

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	4	7	57,1
Admissibles	4	6	66,7
Admis	3	3	100

Histoire-géographie

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	14	23	60,9
Admissibles	13	18	72,2
Admis	11	14	78,6

Lettres

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	14	34	41,2
Admissibles	13	25	52
Admis	9	11	81,8

Mathématiques

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	10	16	62,5
Admissibles	10	13	76,9
Admis	8	10	80

Physique-chimie

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	4	11	36,4
Admissibles	3	9	33,3
Admis	3	7	42,9

Sciences de la vie et de la terre

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	7	11	63,6
Admissibles	7	10	70
Admis	5	6	83,3

Sciences économiques et sociales

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	1	2	50
Admissibles	1	2	50
Admis	1	2	50

Sciences médico-sociales

	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	1	5	20
Admissibles	1	3	33,3
Admis	1	2	50

STI option, sciences industrielles

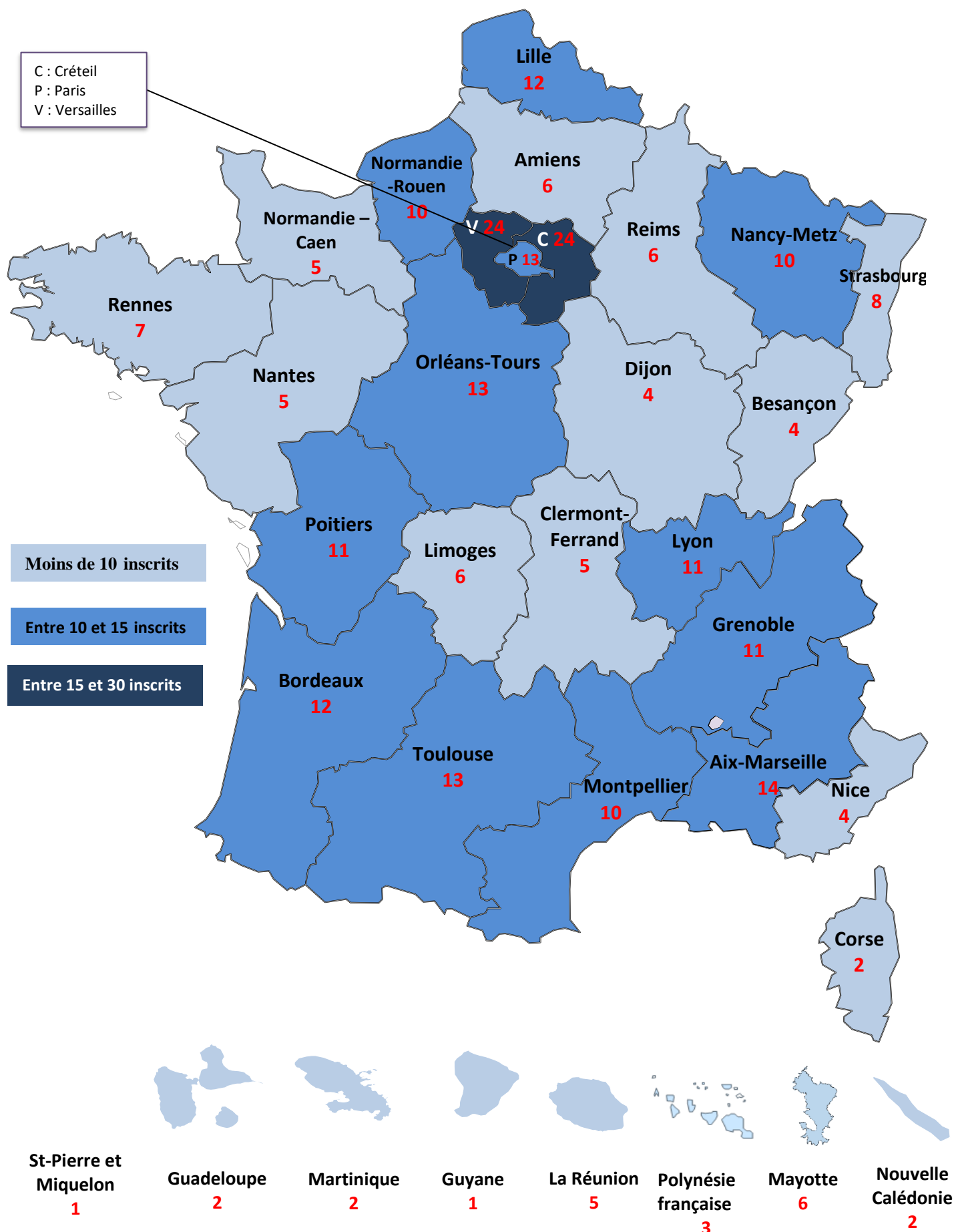
	Candidats faisant-fonction	Total des candidats	%
Inscrits	6	8	75
Admissibles	6	8	75
Admis	5	6	83,3

8.4 - Les académies ou vice-rectorats d'origine des candidats

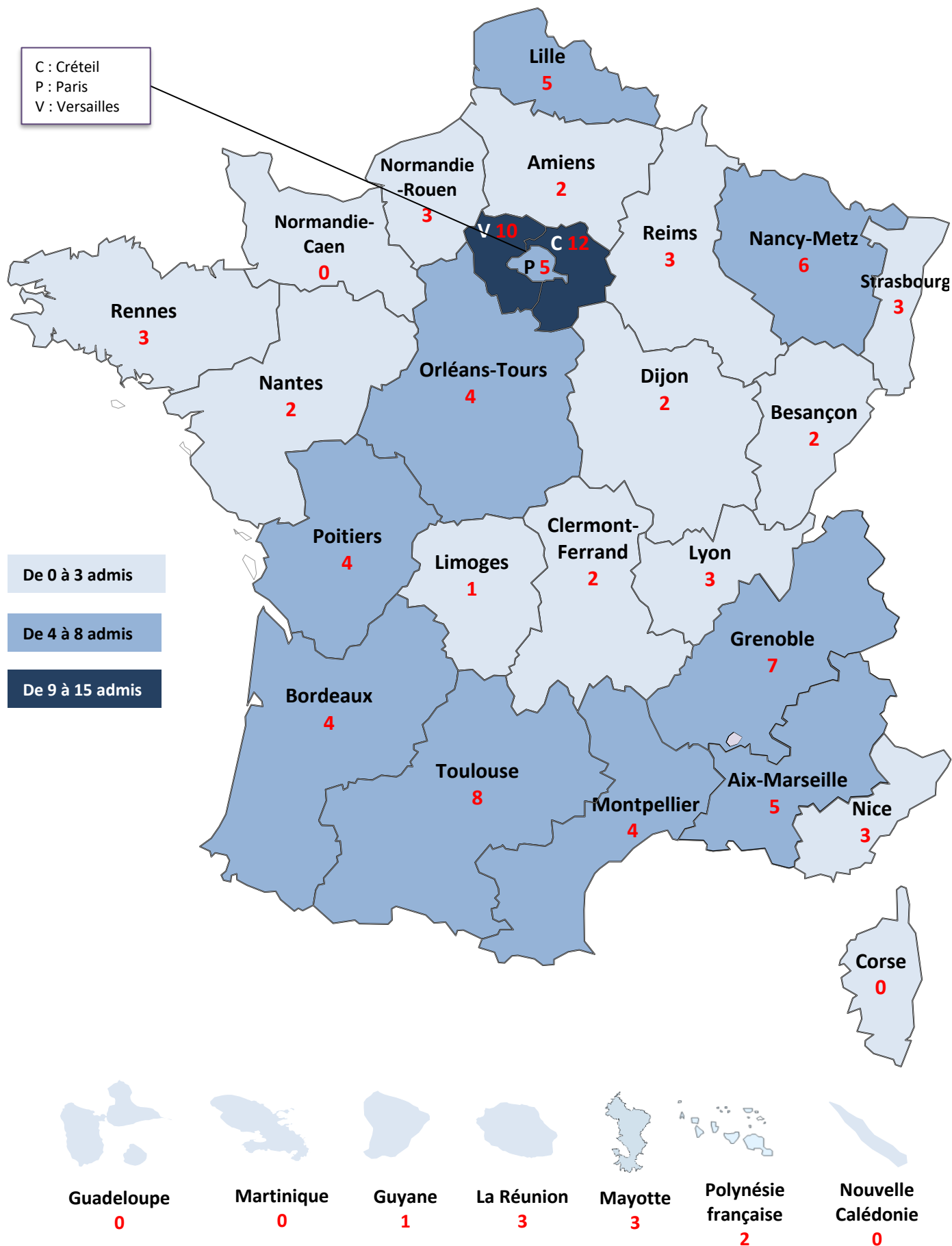
	Nombre de candidats			Part des candidats sur le total			Taux de réussite par académie*
	Inscrits	Admissibles	Admis	% Inscrits	% Admissibles	% Admis	
Aix-Marseille	14	8	5	5,1	4,5	4,5	35,7
Amiens	6	4	2	2,2	2,2	1,8	33,3
Besançon	4	2	2	1,5	1,1	1,8	50
Bordeaux	12	6	4	4,4	3,4	3,6	33,3
Clermont-Ferrand	5	4	2	1,8	2,2	1,8	40
Corse	2	0	0	0,7	0	0	0
Créteil	24	17	12	8,8	9,6	10,7	50
Dijon	4	3	2	1,5	1,7	1,8	50
Grenoble	11	7	7	4	3,9	6,3	63,6
Guadeloupe	2	0	0	0,7	0	0	0
Guyane	1	1	1	0,4	0,6	0,9	100
La Réunion	5	3	3	1,8	1,7	2,7	60
Lille	12	10	5	4,4	5,6	4,5	41,7
Limoges	6	3	1	2,2	1,7	0,9	16,7
Lyon	11	9	3	4	5,1	2,7	27,3
Martinique	2	1	0	0,7	0,6	0	0
Mayotte	6	4	3	2,2	2,2	2,7	50
Montpellier	10	7	4	3,7	3,9	3,6	40
Nancy-Metz	10	7	6	3,7	3,9	5,4	60
Nantes	5	2	2	1,8	1,1	1,8	40
Nice	4	3	3	1,5	1,7	2,7	75
Normandie-Caen	5	3	0	1,8	1,7	0	0
Normandie-Rouen	10	4	3	3,7	2,2	2,7	30
Nouvelle-Calédonie	2	2	0	0,7	1,1	0	0
Orléans-Tours	13	7	4	4,8	3,9	3,6	30,8
Paris	13	9	5	4,8	5,1	4,5	38,5
Poitiers	11	9	4	4	5,1	3,6	36,4
Polynésie française	3	2	2	1,1	1,1	1,8	66,7
Reims	6	4	3	2,2	2,2	2,7	50
Rennes	7	6	3	2,6	3,4	2,7	42,9
St Pierre et Miquelon	1	1	0	0,4	0,6	0	0
Strasbourg	8	7	3	2,9	3,9	2,7	37,5
Toulouse	13	10	8	4,8	5,6	7,1	61,5
Versailles	24	13	10	8,8	7,3	8,9	41,7
Total général	272	178	112	100	100	100	41,2

*Taux de réussite par académie : nombre d'admis/nombre d'inscrits

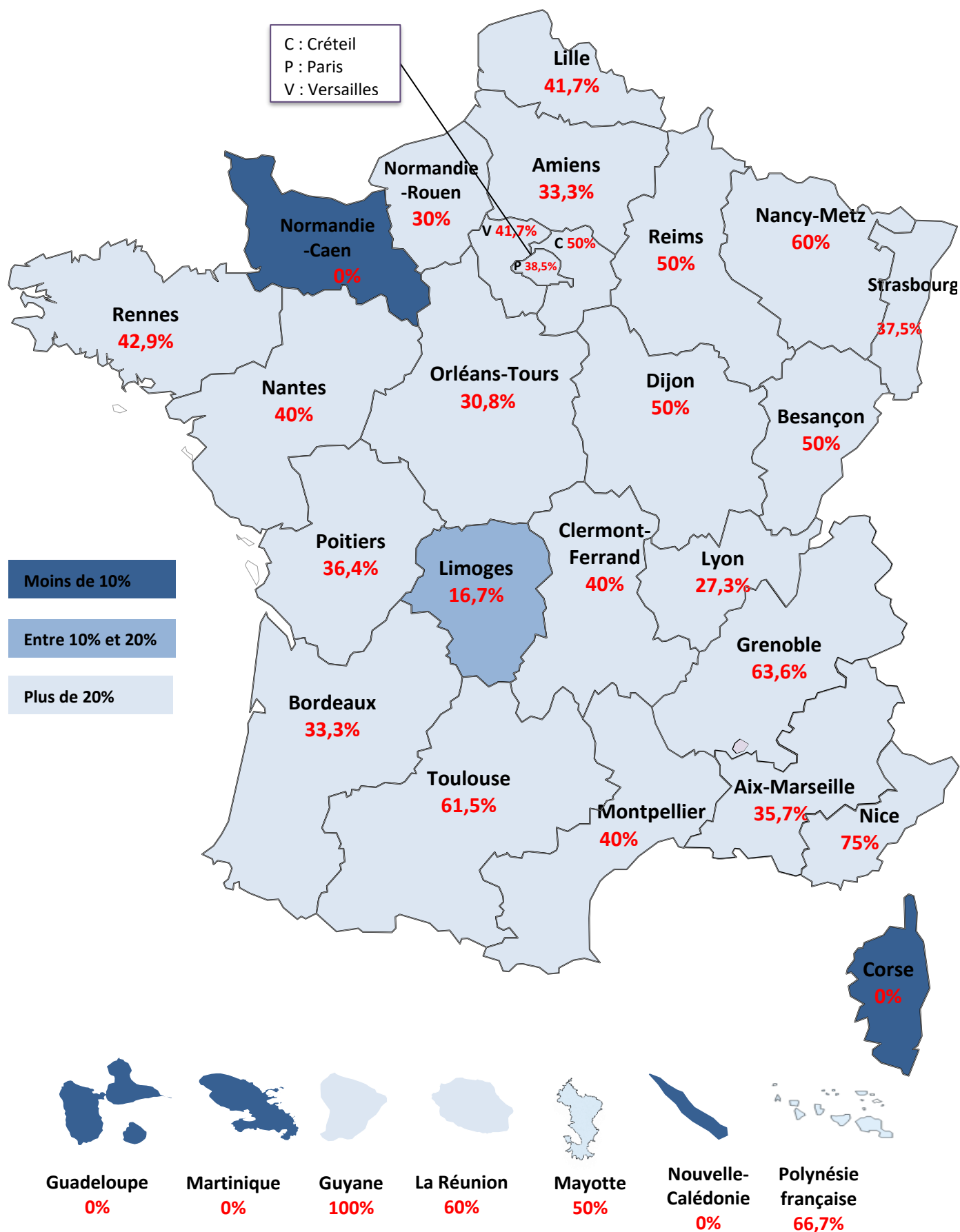
Répartition des candidats inscrits par académie ou vice-rectorat



Répartition des candidats admis par académie ou vice-rectorat



Taux de réussite par académie ou vice-rectorat



Cumul sur 4 ans du nombre de candidats admissibles et admis par académie ou vice-rectorat d'origine

	2019		2020		2021		2022		Cumul sur 4 ans	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	10	6	9	4	7	4	8	5	34	19
Amiens	4	3	5	3	6	4	4	2	19	12
Besançon	5	1	2	1	4	2	2	2	13	6
Bordeaux	5	0	2	0	5	3	6	4	18	7
Clermont-Ferrand	3	3	4	4	3	2	4	2	14	11
Corse	2	1	2	1	1	0	0	0	5	2
Créteil	16	10	20	15	14	10	17	12	67	47
Dijon	5	3	1	1	2	1	3	2	11	7
Grenoble	6	3	5	3	5	5	7	7	23	18
Guadeloupe	2	0	2	2	0	0	0	0	4	2
Guyane	1	1	0	0	1	0	1	1	3	2
La Réunion	1	0	3	2	2	1	3	3	9	6
Lille	6	4	8	5	6	6	10	5	30	20
Limoges	1	0	4	1	2	1	3	1	10	3
Lyon	6	3	6	1	8	3	9	3	29	10
Martinique	1	0	0	0	1	1	1	0	3	1
Mayotte	1	0	1	1	2	1	4	3	8	5
Montpellier	4	2	2	2	8	5	7	4	21	13
Nancy-Metz	5	3	2	1	7	2	7	6	21	12
Nantes	4	2	5	2	6	3	2	2	17	9
Nice	3	2	2	2	0	0	3	3	8	7
Normandie-Caen	2	0	0	0	5	4	3	0	10	4
Normandie-Rouen	2	1	2	1	4	3	4	3	12	8
Nouvelle-Calédonie	2	0	1	1	1	0	2	0	6	1
Orléans-Tours	5	3	9	4	5	3	7	4	26	14
Paris	10	4	8	4	10	7	9	5	37	20
Poitiers	6	4	9	7	9	3	9	4	33	18
Polynésie française	0	0	0	0	0	0	2	2	2	2
Reims	2	1	2	1	2	0	4	3	10	5
Rennes	8	3	9	3	1	0	6	3	24	9
St Pierre et Miquelon	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0
Strasbourg	3	0	4	3	4	3	7	3	18	9
Toulouse	5	0	5	2	8	6	10	8	28	16
Versailles	14	11	9	4	14	7	13	10	50	32
Total	150	74	143	81	153	90	178	112	624	357

8.5 - Les notes

Notes minimales, maximales, moyennes et médianes par spécialité

Spécialités	Epreuve d'admissibilité				Epreuve d'admission			
	Note minimale	Note maximale	Moyenne	Médiane	Note minimale	Note maximale	Moyenne	Médiane
Anglais	7	14	12,1	12,3	8	16	12,4	12,5
Arts plastiques	10	15	12,3	12	7	16	11,4	11,3
Biotechnologies génie biologique	*	*	*	*	*	*	*	*
Économie et gestion	7,5	17	13,1	13,5	6	18	11,8	12
Education musicale	8	14	11,9	13	10	16	13,2	13,5
Éducation physique et sportive	10,1	15	12,4	12,3	7	14,5	10,6	10,5
Espagnol	6	14	11,3	12	8	17	12,1	12
Établissements et vie scolaire	6	16	10,9	10,5	9	18,5	12,9	12,8
Histoire- géographie	7	15	12,1	13	8,5	19	13,5	13,8
Lettres	8	14	10,9	10,8	7	20	10,2	8
Mathématiques	7	15	11,9	12	7	20	13,2	13
Physique chimie	8	15	10,7	10,5	5	17	12,6	14
Sciences économiques et sociales	*	*	*	*	*	*	*	*
Sciences médico- sociales	7	14	9,6	10	8,5	15	11,8	12
STI - Sciences industrielles	11	14,5	12,8	12,8	7	18	13,5	13
Sciences de la vie et de la Terre	7	16	12,2	11,5	7	17	11,7	11

* Spécialités pour lesquelles les faibles effectifs de candidats ne permettent pas de communiquer les notes obtenues

Seuils d'admissibilité et d'admission

Spécialités	Barre d'admissibilité /20	Barre d'admission /20
Anglais	11,5	10,38
Arts plastiques	10	12,5
Biotechnologies génie biologique	12	14,25
Économie et gestion	10	12
Education musicale	10	12,25
Éducation physique et sportive	10,1	10,78
Espagnol	10	12,25
Établissements et vie scolaire	12	12,53
Histoire-géographie	10,5	11,75
Lettres	10	10,25
Mathématiques	10,5	10,75
Physique chimie	9,5	10
Sciences économiques et sociales	12	14,25
Sciences médico-sociales	10	11,5
STI - Sciences industrielles	11	11,13
Sciences de la vie et de la Terre	10	10,63

ANNEXES : arrêté du 3 janvier 2022 portant composition du jury pour la session 2022

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale et des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ;

- Vu l'arrêté du 12 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux est composé comme suit pour la session 2022 :

Présidente

Mme Catherine BIAGGI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Président

M. Dominique OBERT
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Membres du jury

M. Sébastien ASSERAF-GODRIE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de PARIS

M. Rachid AZZOUZ
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Mme Virginie BABY-COLLIN
Professeure des universités

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. François BACON
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

M. Olivier BARBARANT
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Mme Sabine BELIEN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de CRETEIL

M. Federico BERERA
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

M. Antoine BERRIVIN
Personnalité extérieure

Académie de NORMANDIE

M. Frédéric BLASCO
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MONTPELLIER

Mme Caroline BONNEFOY
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

M. Fabrice BORNET

Académie de PARIS

Personnalité extérieure

Mme Marie-Odile BOUQUET
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Mélanie BREHIER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Francine BRUN
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Vincent CAMEY
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. André CANVEL
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Philippe CAROSONE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Sabine CAROTTI
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Jean Aristide CAVAILLES
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Cécile CAZASSUS
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Jean-François CHANET
Professeur des universités
Recteur d'académie

M. Emmanuel DELMOTTE
Personnalité extérieure

M. Pierre DE PANAFIEU
Personnalité extérieure

Mme Catherine DODANE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Véronique ELOI-ROUX
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Nadette FAUVIN
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Armelle FELLAHI
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale
Directrice académique des services de l'éducation nationale

Mme Marie-Francoise FLEURY
Maître de conférences

Mme Françoise FLICHE
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Christine GAUBERT-MACON
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Sylvie GAUTIER-LAPOUGE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Jérôme GRONDEUX
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Yannis KYPRAIOS
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Mme Valérie LACOR
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Elisabeth LAPORTE
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Rectrice d'académie

M. Christophe LAVIALLE
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Isabelle LEGUY
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Patrick LE PIVERT
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Jean-Michel LESPAGE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de PARIS

Académie de VERSAILLES

Académie de CRETEIL

Académie de LYON

Académie de PARIS

Académie d' AMIENS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de VERSAILLES

Académie de BESANCON

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de BESANCON

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de TOULOUSE

Académie de NANCY-METZ

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de NORMANDIE

Académie de PARIS

Académie de POITIERS

Académie de PARIS

Académie de STRASBOURG

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de BORDEAUX

Mme Carine LONGEAT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Vincent MAESTRACCI
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Antoine MAIGRET
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. Julien MARION
Personnalité extérieure

M. Benjamin MOIGNARD
Professeur des universités

M. Jean-Marc MOULLET
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Jérémy PAUL
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. Yann PERRON
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Sandrine PICARD
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Michel PIFERINI
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
Conseiller technique de recteur

Mme Florence RANDANNE
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Isabelle SAUVAGEOT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Mme Véronique STAAT
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

M. Kevin SUTTON
Maître de conférences

M. Hervé TILLY
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Marc TIRVAUDEY
Personnalité extérieure

M. Fabien VERGEZ
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. Franck VERGNENEGRE
Professeur agrégé

M. Christian VIEAUX
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Jérôme VINCENT
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

M. Guy WAISS
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

M. Christian WASSENBERG
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Marianne WOJCIK
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de VERSAILLES

Académie de PARIS

Académie de REIMS

Académie de PARIS

Académie de VERSAILLES

Académie de PARIS

Académie de TOULOUSE

Académie de PARIS

Académie de GRENOBLE

Académie de CORSE

Académie d' AMIENS

Académie de DIJON

Académie de PARIS

Académie de GRENOBLE

Académie de PARIS

Académie d' ORLEANS-TOURS

Académie de TOULOUSE

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie d' AIX-MARSEILLE

Académie de PARIS

Académie de PARIS

Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 3 janvier 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU

SG/DGRH
Sous-direction du recrutement
Avril 2022
www.education.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*